



Assemblée générale

Soixante-seizième session

36^e séance plénière

Mercredi 17 novembre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 91 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/76/232)

Projet de résolution (A/76/L.10)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 76/503 de l'Assemblée générale en date du 17 septembre, nous allons maintenant entendre la déclaration préenregistrée de M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui va présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2020.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir A/76/641).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.10.

M. Cho Hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/76/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », au nom de la République de Corée, qui préside le Conseil des gouverneurs de l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période allant de septembre 2021 à septembre 2022. C'est la première fois que la République de Corée occupe cette importante fonction depuis la création de l'AIEA, il y a 65 ans.

Comptant parmi les pays de premier plan dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la République de Corée est une fervente défenseuse de l'Agence et contribue activement à son action visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, à favoriser la sûreté et la sécurité nucléaires et à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au profit de l'humanité.

Notre présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA témoigne du soutien indéfectible de mon gouvernement à l'Agence et à son mandat consistant à promouvoir l'atome pour la paix et le développement.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui (A/76/L.10) découle d'une obligation prévue par le Statut de l'AIEA et l'Accord de 1957 régissant les relations entre l'ONU et l'AIEA. C'est par ce moyen que l'Assemblée prend acte et dresse le bilan des travaux de l'Agence. Le projet de texte de cette année est une mise à jour factuelle de la résolution 75/6 de l'année dernière, et prend note des résolutions et des décisions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-cinquième session ordinaire et réaffirme l'appui ferme des États Membres à l'Agence et à ses activités prescrites.

Conformément à la décision 76/503 du 17 septembre 2021, et sans que cela crée de précédent pour les futures séances plénières, les procès-verbaux de l'Assemblée générale, pendant la soixante-seizième session, s'accompagneront d'un document récapitulatif où figureront les déclarations préenregistrées faites par les personnes invitées à faire une déclaration ou à présenter un rapport, qui auront été soumises à la présidence de l'Assemblée générale au plus tard le jour de leur diffusion dans la salle de l'Assemblée générale. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse : estatements@un.org.



À l'issue de consultations tenues à Vienne le 18 octobre, le projet de résolution de cette année a été approuvé à l'unanimité pour transmission à l'Assemblée générale. Je tiens à remercier tous les coauteurs, qui sont désormais au nombre de 69, de leur soutien.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution A/76/L.10 sans le mettre aux voix, soulignant ainsi l'importance que la communauté internationale attache à l'AIEA et à ses travaux d'une vaste portée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Tolstoi (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

C'est avec plaisir que nous soutenons le projet de résolution A/76/L.10 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/76/232), un rapport qui confirme une fois de plus le rôle indispensable de l'Agence. Nous notons avec satisfaction le ferme appui interrégional exprimé dans ce contexte au travail accompli par le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, et son personnel en cette période difficile marquée par la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous soulignons l'importance de respecter l'autorité et l'intégrité de l'AIEA, qui s'est acquittée de ses fonctions au service de la communauté internationale de manière professionnelle, objective et impartiale.

L'autonomisation des femmes et la prise en compte des questions de genre sont des objectifs transversaux importants pour toutes les organisations internationales. Nous nous félicitons de l'engagement et des initiatives du Directeur général de l'AIEA à cet égard, notamment le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, qui bénéficie d'importantes contributions financières de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de son récent rapport intitulé *Personnel : les femmes au Secrétariat*.

L'Union européenne reste pleinement engagée en faveur de la non-prolifération et du

désarmement nucléaires. Dans la perspective de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous réaffirmons notre ferme appui à la mise en œuvre intégrale, complète et effective du TNP. Nous continuerons de promouvoir l'universalisation du Traité et de renforcer sa mise en œuvre dans les trois piliers.

L'Union européenne réaffirme également son plein appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, selon les modalités librement arrêtées par les États de la région. À cette fin, elle finance un projet de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Le système de garanties de l'AIEA est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP. Nous insistons sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité en cas de non-respect du Traité. Les crises de prolifération continuent de menacer la paix et la sécurité internationales et régionales, et nous devons trouver des solutions pacifiques et diplomatiques pour les régler.

En cette période critique, l'Union européenne réaffirme son engagement résolu en faveur de la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun (PAGC). Elle est consciente des problèmes relatifs au retrait unilatéral des États-Unis du PAGC et au rétablissement de leurs sanctions. Outre la mise en œuvre intégrale par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire, de manière vérifiable, la levée des sanctions liées au nucléaire est un élément essentiel du Plan d'action. L'Union européenne continue de respecter les engagements pris dans le cadre du PAGC, notamment en ce qui concerne la levée des sanctions.

Nous sommes vivement préoccupés par l'intensification des activités relatives au programme nucléaire iranien et la poursuite d'activités incompatibles avec le PAGC, qui ont des répercussions graves et, dans le cas des activités de recherche-développement, irréversibles en matière de prolifération. Nous demandons instamment à l'Iran de mettre fin à toutes ses activités incompatibles avec le PAGC et de reprendre sans délai la mise en œuvre intégrale du Plan d'action, notamment l'application de toutes les mesures de transparence.

L'Union européenne prend note avec satisfaction des informations actualisées fournies par l'AIEA sur ses activités de vérification et de surveillance des

engagements en matière nucléaire pris par l'Iran au titre du PAGC, conformément à la résolution 2231 (2015), et sur la mise en œuvre de l'Accord entre l'Iran et l'AIEA relatif à l'application de garanties dans le cadre du TNP et du Protocole additionnel. L'Union européenne exhorte l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA, sans plus tarder et sans conditions, pour régler toutes les questions en suspens concernant les garanties.

L'Union européenne appuie les efforts diplomatiques intenses déployés au sein de la Commission conjointe du PAGC et les contacts du Haut Représentant de l'Union européenne, en sa qualité de Coordonnateur du PAGC, avec tous les partenaires concernés. Elle se félicite qu'une réunion de la Commission conjointe du PAGC, durant laquelle les participants vont poursuivre les discussions sur les modalités permettant d'assurer le retour à une mise en œuvre intégrale et effective du PAGC, soit prévue le 29 novembre à Vienne.

Le perfectionnement continu des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée est très préoccupant. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'engager de manière crédible sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Tant que ce ne sera pas le cas, elle continuera d'appliquer strictement les sanctions en vigueur et exhortera tous les pays à faire de même. Nous exhortons également la République populaire démocratique de Corée à participer à un dialogue constructif avec toutes les parties concernées, tandis que la communauté internationale œuvre en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la péninsule coréenne, ainsi qu'à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à s'engager à respecter de nouveau, le plus tôt possible, le TNP et les garanties de l'AIEA, et à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Union européenne demande instamment à la République arabe syrienne de coopérer promptement et en toute transparence avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens, notamment en concluant et en appliquant sans plus attendre un protocole additionnel.

L'Union européenne continue d'appeler à l'universalisation des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels dans les meilleurs délais, car ils constituent aujourd'hui la norme en matière de vérification. Elle a entrepris une série d'activités diplomatiques visant à promouvoir le renforcement du système de garanties de l'AIEA. Nous exhortons les autres États, en particulier ceux qui ont déjà lancé un

programme électronucléaire ou lié à la technologie des rayonnements, à modifier leurs protocoles relatifs aux petites quantités de matières ou à appliquer intégralement l'accord de garanties généralisées.

L'Union européenne appuie fermement l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience de l'application des garanties en continuant d'élaborer et de mettre en œuvre les approches pertinentes au niveau des États. Par ailleurs, elle soutient activement le système de garanties de l'Agence par l'intermédiaire du Programme d'appui aux garanties de la Commission européenne et de l'Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, ainsi que par l'entremise des programmes de soutien de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres attachent la plus haute importance à la mise en œuvre, dans le monde entier, et à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire. Au cours des dernières décennies, nous avons créé et perfectionné un cadre de sûreté nucléaire juridiquement contraignant qui est applicable dans tous les États membres de l'Union européenne. L'Union européenne continue de mettre ses compétences spécialisées à la disposition des pays voisins et des pays tiers, en vue de mettre en place un cadre de sûreté nucléaire plus robuste, plus durable et plus transparent au niveau international. Le nouvel Instrument européen de coopération en matière de sûreté nucléaire, doté d'un budget de 300 millions d'euros pour la période 2021-2027, ouvrira de nouvelles possibilités de coopération dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la gestion des déchets nucléaires, du démantèlement et des garanties.

Nous réaffirmons notre ferme attachement politique et notre soutien à l'universalisation et à la mise en œuvre de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui demeurent une priorité pour l'Union européenne. Nous reconnaissons la nécessité de favoriser la coopération internationale sur tous les aspects liés aux technologies nucléaires de pointe, y compris dans le cadre de l'examen de l'applicabilité des normes de sûreté pour les réacteurs de faible et moyenne puissance ou les réacteurs modulaires. Nous encourageons les États membres de l'AIEA à inviter l'Agence à effectuer des missions d'examen de la sûreté, à mettre en œuvre rapidement les recommandations et à publier des rapports complets dans un souci de transparence.

L'Union européenne insiste sur la nécessité de continuer de renforcer la sécurité nucléaire dans le

monde, afin de prévenir le terrorisme nucléaire et le détournement de matières nucléaires et radioactives. À cette fin, nous soulignons l'importance de ratifier et d'appliquer pleinement les traités pertinents, notamment la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, telle que modifiée, et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que les résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité. L'Union européenne réaffirme également l'importance de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2020, notamment la déclaration ministérielle y relative.

L'AIEA a un rôle central à jouer dans l'amélioration du cadre mondial de sécurité nucléaire en renforçant la coopération internationale, en offrant des services de conseil et en apportant une assistance technique à ses États membres. Avec ses États membres, l'Union européenne reste l'un des principaux donateurs du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, avec près de 60 millions d'euros alloués depuis 2004 par le biais de plusieurs initiatives communes de l'Union et aux décisions du Conseil. De surcroît, l'Union européenne et ses États membres appuient l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire au travers d'une contribution régulière de 5 millions d'euros à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et au Bureau de lutte contre le terrorisme.

Pour la période 2021-2027, l'Union européenne a affecté 175 millions d'euros à son initiative de centres d'excellence régionaux dédiés à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'Union européenne reconnaît pleinement les avantages que présentent les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, tout en veillant à ce que des normes élevées de sûreté et de sécurité, ainsi que des garanties, soient appliquées. Elle a contribué à la création de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA à hauteur de près de 25 millions d'euros.

Enfin, l'Union européenne soutient vigoureusement les activités et les efforts de l'Agence en matière de sensibilisation à tous les aspects des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et à leur application pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les technologies nucléaires apportent des contributions vitales à la santé et au bien-être des populations du monde entier. Nous reconnaissons également le rôle joué par les technologies nucléaires dans le cadre

des efforts mondiaux visant à limiter les changements climatiques et à en atténuer les effets néfastes.

L'aide apportée par l'Agence aux États Membres pour lutter contre la dernière épidémie de zoonose a été la bienvenue et doit se poursuivre. Nous félicitons une fois de plus l'Agence des efforts qu'elle déploie pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et l'encourageons à coopérer plus étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations internationales pertinentes.

L'Union européenne reste le deuxième plus grand contributeur au programme de coopération technique de l'AIEA, appuyant ainsi les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, y compris par le biais de conseils techniques et d'une contribution moyenne de 20 millions d'euros par an.

M. Issetov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de la République du Kazakhstan et de la République kirghize.

Le Kazakhstan et le Kirghizistan tiennent tout d'abord à remercier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport fort intéressant (voir S/76/232), qui reflète la politique équilibrée et efficace suivie par l'Agence dans l'exécution de ses principaux mandats en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous nous félicitons des activités menées par l'Agence pour mettre en œuvre des garanties au moyen d'un système permettant de faire respecter le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Nous appuyons sans réserve le projet proposé par l'Agence visant à créer une banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA, qui favorisera assurément le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et permettra ainsi de renforcer la sécurité nucléaire mondiale.

Nous soutenons le projet de résolution de l'Assemblée générale A/76/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », auquel nous sommes heureux de souscrire. Cela témoigne de notre profonde conviction et de notre ferme engagement à l'égard du rôle important que joue l'Agence dans l'exécution de son mandat, qui consiste à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à faire progresser le régime de non-prolifération nucléaire.

Nous voudrions également appeler l'attention de l'Assemblée sur une lacune fondamentale liée au principe de la participation régionale. Il est regrettable que l'affiliation régionale à l'AIEA ne soit pas arrêtée, ce qui a pour conséquence que les droits souverains d'États membres sont gravement violés du fait de leur exclusion. Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement ce problème majeur.

Comme nous le savons tous, bien que le Statut de l'AIEA consacre le principe de l'égalité souveraine de tous ses États membres, ce n'est pas le cas dans la pratique. Étant donné que le Statut ne définit pas la composition des huit zones régionales représentées au Conseil des gouverneurs, l'affiliation des pays de ces zones régionales n'est pas non plus clairement précisée. Les États membres de l'AIEA ne sont répartis qu'à titre officieux en groupes régionaux sur la base de la représentation géographique, comme dans d'autres organisations du système des Nations Unies, mais sans affiliation définie sur le plan juridique.

Qui plus est, le Statut de l'AIEA ne définit pas l'affiliation des États membres nouvellement acceptés comme le Kazakhstan et la République kirghize, qui ont rejoint l'Agence en 1994 et en 2003, respectivement. Ainsi, des États membres à part entière de l'AIEA, qui ne figurent dans aucune zone régionale, se retrouvent sans groupe et sont donc privés de leur droit souverain d'être élus aux organes directeurs de l'AIEA.

Il convient de souligner qu'il existe bien un amendement de 1999 à l'article VI du Statut de l'Agence, mais il ne traite pas de cette question spécifique. Bien que l'article porte sur l'augmentation du nombre de sièges au Conseil des gouverneurs, il n'envisage pas le sort des États membres n'appartenant à aucun groupe. Même 22 ans plus tard, l'amendement n'est toujours pas entré en vigueur. Dans l'intervalle, les États membres concernés continuent de se voir privés de leurs droits.

Depuis la création de l'AIEA, plus de 20 États n'appartiennent à aucun groupe, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Certains pays attendent patiemment depuis près de 30 ans. Par conséquent, des membres à part entière de l'AIEA sont privés de leur droit légitime de participer au processus décisionnel de l'Agence.

Les délégations kazakhe et kirghize sont fermement convaincues que tous les États membres qui honorent leurs obligations doivent également être en mesure d'exercer leurs droits légitimes et de profiter pleinement des avantages que procure l'adhésion à

l'AIEA. Nous encourageons donc le Directeur général, M. Grossi, à bien vouloir régler ce problème au plus tôt afin que nous puissions tous contribuer pleinement et sur un pied d'égalité aux travaux de l'Agence.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de l'Équateur, remercier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour ses travaux et pour l'appui qu'elle nous a apporté durant la pandémie, notamment en fournissant du matériel et des fournitures permettant de détecter le virus, dans le cadre des efforts nationaux et mondiaux visant à contrer la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Je tiens également à saluer le travail effectué par le Canada durant sa présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui s'est terminée en septembre, et à féliciter la République de Corée pour son accession à ces fonctions.

Mon gouvernement apprécie et appuie les efforts que déploie l'Agence en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et de la non-prolifération, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la Conférence d'examen se tiendra du 4 au 28 janvier 2022. Bien que la Conférence ait été reportée en raison de la situation sanitaire, le 22 mai 2020, l'Équateur, ainsi que la Malaisie et 15 autres pays, ont rappelé le rôle efficace de l'AIEA dans l'application du Traité à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Aujourd'hui, nous rappelons également l'importance de continuer à œuvrer au désarmement et à l'élimination des armes nucléaires, dont l'existence même menace la survie de l'humanité, et nous sommes profondément préoccupés par leurs conséquences humanitaires catastrophiques.

Alors qu'il ne reste que huit ans pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, je tiens à souligner le rôle multiforme de l'Agence et sa contribution à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et des autres applications nucléaires.

Il y a un an dans cette salle (voir A/75/PV.23), j'ai mis en exergue les travaux de l'AIEA et de l'Équateur et leur coopération, notamment dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie et en ce qui concerne les méthodes d'essai non destructives, qui sont essentielles pour garantir l'intégrité structurelle des bâtiments, notamment après des catastrophes naturelles. J'ai également souligné comment, avec l'aide

de l'AIEA, les techniques nucléaires de lutte contre des insectes spécifiques, par des méthodes de lutte antiparasitaire respectueuses de l'environnement, telles que la technique de stérilisation des insectes, avaient contribué, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'intégration de fruits non traditionnels à nos exportations.

Je tiens aujourd'hui à souligner que des scientifiques équatoriens et de l'AIEA ont achevé une étude de 10 ans sur l'abondance de particules de microplastique qui polluent divers environnements marins. Je voudrais également mettre en exergue la contribution d'experts en productivité hydrique des cultures et le renforcement des capacités en vue de mettre en place une technique d'extraction cryogénique de l'eau, une méthode utilisée pour prélever des échantillons de plantes et de sols en vue de mener une analyse isotopique.

Nous nous employons à renforcer nos capacités en matière d'analyse de la demande d'énergie en appliquant le modèle pour l'analyse de la demande d'énergie de l'AIEA. Je salue par ailleurs les efforts constants que déploie l'Agence pour renforcer la participation des femmes aux travaux menés dans le domaine des sciences et des technologies nucléaires. Le champ d'action de l'AIEA est vaste et toutes ses activités sont pertinentes aux yeux de mon pays. Pour toutes ces raisons et parce qu'il attache de l'importance aux travaux de l'Agence, l'Équateur s'est de nouveau porté coauteur du projet de résolution A/76/L.10, qui porte sur le rapport de l'AIEA.

Je termine en réaffirmant l'appui total et indéfectible de mon pays aux travaux de l'AIEA, qu'il a contribué à créer et qui joue un rôle de plus en plus important en matière de développement et de sécurité. En outre, l'AIEA joue un rôle central en vue de garantir la paix, qui, comme l'explique *Notre Programme commun* (A/75/982), est un bien public mondial que nous devons protéger et gérer.

M^{me} Yee (Singapour) (*parle en anglais*): Singapour remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, et le secrétariat de l'AIEA pour les efforts consentis afin de poursuivre le travail important de l'Agence en matière de vérification des garanties, de renforcement des capacités, et s'agissant de fournir un appui ferme aux États membres et de faire avancer la coopération scientifique et technique, en dépit des problèmes posés par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Au fil des ans, les compétences techniques, le professionnalisme et l'impartialité de l'AIEA lui ont permis d'acquérir une réputation solide et une grande confiance auprès de la communauté internationale, avec laquelle elle a établi un partenariat solide. Singapour exprime une nouvelle fois son appui constant aux travaux de l'Agence. C'est avec plaisir que nous sommes portés de nouveau coauteur du projet de résolution A/76/L.10, sur le rapport de l'AIEA.

Je souhaite faire quatre brèves observations.

Premièrement, en tant que seule autorité compétente chargée de vérifier le respect par les États membres de leurs obligations en matière de garanties, l'AIEA joue un rôle crucial dans la promotion du régime international de non-prolifération. Par son professionnalisme, son objectivité et ses efforts constants visant à élaborer des mécanismes plus solides afin de vérifier le respect des garanties, l'AIEA renforce la confiance internationale en veillant à ce que les matières et les technologies nucléaires ne soient pas utilisées à mauvais escient ou détournées à des fins non pacifiques. Singapour exhorte tous les États parties à respecter leurs obligations en vertu des accords de garanties généralisées qu'ils ont signés avec l'Agence et, le cas échéant, le protocole additionnel.

Deuxièmement, l'AIEA joue un rôle indispensable en établissant des normes rigoureuses de sûreté et de sécurité nucléaires et en aidant les États membres à appliquer ces normes. Au-delà de ses cadres d'évaluation et d'audit au niveau national, le réseau de sûreté et de sécurité nucléaires mondiales créé par l'AIEA est un cadre efficace pour renforcer la coopération et le dialogue internationaux et harmoniser les approches nationales dans ce domaine.

Il est également essentiel que les États membres honorent leurs obligations en vertu des instruments juridiques internationaux, notamment la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires amendée, pour nous permettre de protéger nos peuples et nos sociétés, ainsi que l'environnement, tout en exploitant en toute sécurité les avantages des technologies nucléaires.

Troisièmement, Singapour se félicite du travail qu'accomplit l'AIEA en matière de transfert de la science et des technologies nucléaires dans le cadre de son programme de coopération technique, qui joue un rôle crucial en aidant les États membres en développement, en particulier les pays les moins avancés et

les petits États insulaires en développement, à relever les défis liés à la réalisation des objectifs de développement durable, des défis qui évoluent constamment. À cet égard, nous nous félicitons du partenariat entre l'Agence et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans le cadre des modalités pratiques définies par l'ASEAN et l'AIEA, ainsi que de l'appui que l'Agence fournit à l'ASEAN pour garantir une utilisation sûre des technologies radiologiques et nucléaires.

Quatrièmement, nous saluons l'excellente coopération entre le Centre pour les applications du faisceau d'ions de l'Université nationale de Singapour et la Division des sciences physiques et chimiques de l'AIEA. Singapour se réjouit également d'approfondir sa coopération avec l'AIEA, en particulier dans les domaines prioritaires identifiés dans notre cadre de programme de pays pour la période allant de 2021 à 2025. Alors que nous œuvrons collectivement pour construire un avenir plus sûr et sécurisé pour tous, Singapour continuera de contribuer de manière constructive aux activités de l'AIEA pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration, qui rend compte des efforts que déploie l'Agence afin de réaliser ses objectifs, en particulier dans le contexte des restrictions mondiales liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Égypte se félicite de l'adoption par consensus du rapport de l'AIEA (voir A/76/232) et du projet de résolution A/76/L.10, dont elle s'est portée coauteur en appui à son contenu et à ses objectifs, comme elle le fait chaque année, étant un des pays fondateurs de l'Agence. Nous apprécions également à leur juste valeur les efforts déployés par la délégation sud-coréenne pour présenter le projet de résolution en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs de l'Agence.

L'Égypte a toujours appuyé les efforts de l'AIEA, en particulier en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la promotion de la coopération internationale, la fourniture d'une aide technique, l'application et la vérification de l'accord de garanties généralisées, ainsi que la mise en place de mesures de sûreté et de sécurité nucléaires. Des progrès notables ont également été réalisés dans la coopération entre l'Égypte et l'Agence dans le cadre des efforts

entrepris par l'Égypte pour créer la centrale nucléaire d'El Dabaa.

Dans le contexte des tensions internationales que connaît le monde et de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui doit se tenir en janvier 2022, l'AIEA a un rôle charnière à jouer dans le maintien de l'équilibre entre les trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence joue également un rôle de plus en plus important dans le développement durable et contribue aux efforts internationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19.

À cet égard, l'Égypte souligne une fois de plus l'importance d'universaliser le TNP et les accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA afin de garantir la crédibilité du système international de désarmement nucléaire. Nous soulignons également la nécessité de maintenir la nature volontaire du protocole additionnel, car il n'est pas logique de demander aux États qui ont rejoint le système et y adhèrent déjà de prendre de nouveaux engagements alors que d'autres États restent complètement à l'extérieur du système. Il faut par ailleurs veiller à ce que la mise en œuvre du système des garanties au niveau des pays concernés, ce qu'on appelle l'approche au niveau de l'État, s'effectue non seulement en consultation avec les États concernés, mais également avec leur accord.

L'Égypte tient également à souligner le droit inhérent inaliénable des États Membres aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en vertu de l'article IV du TNP. Nous rejetons toute restriction de ce droit. Il est également important que les mesures de sécurité nucléaire ne constituent pas une condition ou une limite à l'exercice de ce droit.

L'Égypte appelle de ses vœux de nouveaux progrès dans l'exécution du mandat confié à l'AIEA, conformément aux résolutions relatives à la mise en œuvre des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, afin d'avancer vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Ma délégation rappelle que la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive s'est tenue avec succès en 2019,

sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère.

La deuxième session de la Conférence, qui doit être présidée par l'État frère du Koweït, se tiendra du 29 novembre au 3 décembre. L'Égypte se réjouit d'ores et déjà de la participation de l'AIEA à la deuxième session de la Conférence en qualité d'observatrice et attend avec intérêt sa contribution positive au débat de fond et à la réalisation des objectifs de la Conférence.

M. Asokan (Inde) (*parle en anglais*) : Le présent débat offre l'occasion d'examiner le rôle crucial que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en aidant les États membres à accéder à l'énergie nucléaire en toute sécurité et en leur fournissant une assistance technique.

L'Inde appuie l'adoption par consensus du rapport de l'AIEA (voir A/76/232), qui reste un document important en vue de permettre aux États membres et à d'autres acteurs intéressés de comprendre les travaux de l'Agence. Nous remercions la République de Corée d'avoir présenté le projet de résolution A/76/L.10, sur le rapport de l'AIEA, dont nous nous sommes portés coauteur, et espérons qu'il sera adopté par consensus. Nous félicitons Saint-Kitts-et-Nevis d'avoir rejoint l'AIEA. Nous saluons également la nomination du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde au poste de vérificateur extérieur de l'Agence pour la période allant de 2022 à 2027.

L'AIEA joue un rôle crucial dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en faveur du développement durable et de la prospérité. Il y a quelques semaines, les dirigeants mondiaux se sont réunis à Glasgow pour examiner les problèmes que posent les changements climatiques et réfléchir à des moyens de les combattre. Il est de plus en plus clair que l'énergie nucléaire pourrait jouer un rôle important en permettant aux États Membres de répondre à leurs besoins énergétiques de manière durable.

En conséquence, il est essentiel que l'AIEA continue d'appuyer les États membres qui lancent des programmes d'énergie nucléaire ou les élargissent. De son côté, l'Inde a considérablement développé sa capacité de production d'énergie nucléaire. Son premier réacteur à eau lourde pressurisée, d'une capacité de 700 mégawatts, a été relié à son réseau en janvier. Nous prévoyons également de déployer une flotte de 10 autres réacteurs à eau. Ceux-ci constituent un élément important de notre engagement à renforcer la

capacité énergétique provenant de combustibles non fossiles de l'Inde d'ici à 2030.

L'Inde attache une grande importance aux activités de l'Agence dans le domaine de la science nucléaire, en particulier en ce qui concerne son application dans de nombreux secteurs tels que l'agriculture, la santé et l'environnement. Notre contribution à la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf en témoigne. L'Inde a également réalisé des avancées importantes dans le domaine des applications nucléaires. Par exemple, un de nos instituts nationaux a lancé le traitement par lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique, qui a permis de réduire le coût du traitement contre le cancer de 500 000 à 30 000 dollars.

Les efforts que déploie l'AIEA pour aider les États membres à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont louables. Son projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui permettra aux pays de mieux se préparer à affronter les pandémies futures, montre que les travaux de l'Agence sont tournés vers l'avenir. Nous apprécions à sa juste valeur l'aide fournie par l'Agence aux États membres en matière de renforcement des capacités. L'Inde contribue au programme de coopération technique de l'Agence en détachant des experts et en proposant aux experts d'autres États membres des stages dans ses institutions nationales réputées. Nous continuerons à apporter notre soutien aux programmes de l'Agence.

L'Inde appuie également les activités de recherche et de développement de l'AIEA en participant à des réunions techniques et en les organisant, ainsi qu'en coordonnant des projets de recherche. En partenariat avec l'AIEA, nous avons organisé une réunion sur les stratégies et les possibilités liées à la gestion du combustible usé des réacteurs de puissance, ainsi qu'un atelier de formation sur l'évaluation des infrastructures nationales pour appuyer les nouveaux projets de réacteur de recherche, organisé en 2020.

L'Inde est membre du Réseau d'intervention et d'assistance de l'AIEA, qui offre une assistance aux États membres pour atténuer les conséquences des situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Les capacités de l'Inde en matière de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence sont désormais à la disposition de tous les pays partenaires en cas d'urgence, ce qui témoigne de son attachement au renforcement de la coopération et du cadre internationaux dans ce domaine.

L'Inde a fait d'immenses progrès dans l'utilisation des technologies de radiation au service du bien commun de sa population. Dans l'esprit de notre philosophie selon laquelle « le monde est une seule famille », nous partageons nos connaissances et nos compétences dans ce domaine par l'intermédiaire de l'AIEA. L'Inde s'emploie également à renforcer sa coopération avec les autres États membres dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment en ce qui concerne les applications de la technologie nucléaire qui peuvent permettre d'améliorer la qualité de la vie humaine.

Je termine en saluant le rôle dynamique joué par l'AIEA pour guider les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et assurer la sûreté et la sécurité. Nous comptons sur l'AIEA pour continuer d'aider les États membres à promouvoir un environnement propice à la croissance de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires.

M^{me} Kavaleuskaya (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Biélorus, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, de son exposé sur le rapport de l'Agence (voir A/76/232). Nous saluons les efforts déployés par l'Agence pour aider les pays et leur fournir un appui technique pour l'utilisation pacifique des technologies nucléaires dans divers domaines, allant de l'énergie et des soins de santé à l'alimentation et l'agriculture.

M. Mahmoud (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.

Pour de nombreux pays dans le monde aujourd'hui, investir dans le développement de la technologie nucléaire est essentiel pour renforcer l'indépendance énergétique, la sécurité alimentaire et la croissance économique nationale et améliorer les conditions de vie des populations. Nous saluons les nouvelles initiatives phares de l'AIEA visant à utiliser les technologies nucléaires pour lutter contre les zoonoses infectieuses et la pollution par le plastique.

Nous considérons l'énergie nucléaire comme une source d'électricité à faible émission de carbone. Si nous ne choisissons pas de l'utiliser à cette fin aujourd'hui et dans un avenir proche, il sera impossible d'assurer le développement durable de l'économie mondiale et de combattre efficacement les changements climatiques.

Cette année, le Biélorus a entamé les dernières étapes de la construction de sa première centrale

nucléaire. Le premier réacteur de la centrale a été mis en service en juin, et le deuxième réacteur devrait l'être en 2022. Notre expérience démontre les avantages concrets et pratiques des outils et services offerts par l'AIEA pour aider les pays qui développent l'énergie nucléaire.

Le Biélorus prend les mesures qui s'imposent pour garantir le plus haut degré de sécurité dans ses centrales, de manière ouverte et responsable, en coopération avec tous les partenaires intéressés, en premier lieu l'AIEA. « La sécurité avant tout » est d'ailleurs devenu la devise de la centrale nucléaire du Biélorus. Le Biélorus a effectué toutes les missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire requises pour les pays qui construisent leur première centrale nucléaire.

Les recommandations et suggestions des experts constituent des lignes directrices importantes pour la mise en œuvre du programme national du Biélorus relatif à l'énergie nucléaire. Le Biélorus partage ouvertement cette expérience, ainsi que les réalisations de son programme scientifique nucléaire national, avec d'autres États.

Le Biélorus a toujours été un fervent partisan du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et respecte strictement les obligations qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties conclu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération. Nous exprimons notre appui aux activités de l'Agence liées à l'application des garanties, ce qui ne doit se faire que sur la base d'approches mutuellement convenues et dans le strict respect des traités internationaux pertinents.

Le Biélorus appuie pleinement les activités de l'AIEA et s'est volontiers porté coauteur du projet de résolution A/76/L.10, sur le rapport de l'AIEA.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de ce débat sur la relation entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le rapport de l'AIEA (voir A/76/232) et ses travaux et le rôle indispensable que cette agence joue dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le projet de résolution A/76/L.10, présenté par la République de Corée, qui sera adopté aujourd'hui et dont le Mexique s'est porté coauteur, signe la reconnaissance par la communauté internationale des travaux remarquables de cette importante agence.

Le Mexique a pris dûment note du rapport de l'Agence sur ses activités en 2020. Mon pays est très fier du leadership exemplaire de M. Rafael Mariano Grossi à la tête de l'Agence. Il est le premier Directeur général issu de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et nous le félicitons pour ses réalisations.

Tout d'abord, le Mexique tient à souligner les efforts actifs que déploie l'AIEA pour faire face à l'urgence de santé publique causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'une part en fournissant un appui aux États membres grâce à la mise au point de tests et au don de matériel pour la détection et le diagnostic du virus de la COVID-19, et d'autre part en adoptant des mesures permettant de protéger l'intégrité des inspecteurs de l'Agence qui ont poursuivi leurs activités de vérification des garanties. Il ne fait aucun doute que les activités de vérification de l'Agence visant à empêcher toute utilisation abusive de matières nucléaires ont été un facteur clef pour renforcer la solidité des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les activités menées par l'Agence pour conclure, faire appliquer et promouvoir des accords de garanties et des protocoles additionnels, pour garantir la sécurité de l'information, la coopération avec les autorités nationales et régionales, le contrôle de la qualité et l'établissement de rapports sur les garanties et sur l'application des garanties, et pour assurer un meilleur développement du système de garanties sont autant de garanties de la sécurité internationale.

Dans ce contexte, le Mexique se félicite des efforts déployés par l'Agence pour contribuer à la préservation du Plan d'action global commun (PAGC), signé entre les cinq plus un et l'Iran. L'AIEA joue un rôle central s'agissant de superviser le PAGC et de fournir des informations sur la sécurité nucléaire au Moyen-Orient et en République populaire démocratique de Corée.

Les garanties et la coopération internationales de l'AIEA pour prévenir l'utilisation abusive de techniques nucléaires, des installations, du matériel et des matières radioactives, ainsi que pour promouvoir la sûreté nucléaire, notamment par des normes de radioprotection, sont autant de mesures primordiales.

Nous saluons également les efforts déployés par l'AIEA pour encourager la participation des femmes aux différentes activités du programme de coopération technique de l'Agence et pour faire de la perspective de genre une question transversale dans la conception

de ses projets de coopération. Dans cette optique, nous constatons avec satisfaction que l'AIEA assure la parité hommes-femmes aux postes de rang supérieur et de direction.

Par l'intermédiaire du Département de la coopération technique, du Département de l'énergie nucléaire et du Département des sciences et des applications nucléaires, l'AIEA encourage activement l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à l'appui du développement humain durable. Ses travaux facilitent les transferts de technologie vers les pays en développement. Le programme de coopération technique a bénéficié à plusieurs États, principalement dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que de la sécurité et de la protection.

Nous réaffirmons qu'il est impératif de continuer à favoriser la création de partenariats et de synergies entre l'Agence, ses États membres, les divers organismes des Nations Unies, le secteur privé et la société civile, afin de faire en sorte que la science et la technologie nucléaires continuent de contribuer au développement durable.

À titre d'exemple, le Mexique salue le projet d'action intégrée contre les zoonoses de l'AIEA (projet ZODIAC), qu'il considère comme une des initiatives mondiales les plus importantes et les plus judicieuses pour améliorer notre état de préparation aux maladies infectieuses émergentes par l'utilisation des techniques nucléaires et des techniques connexes. Il convient de remarquer que plus de 140 pays participent actuellement à ce projet, et que l'AIEA a déjà lancé des activités de renforcement des capacités et acheté du matériel pour établir un réseau de laboratoires nationaux ZODIAC dans plusieurs pays.

En ce qui concerne les questions environnementales, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue récemment à Glasgow, a souligné le rôle des techniques nucléaires à l'appui des efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, plus concrètement dans l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et l'utilisation durable des terres, de l'eau et de l'environnement.

L'AIEA aide également les États à appliquer la science et la technologie nucléaires pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre et les changements dans la biosphère, les océans et les écosystèmes, ainsi

que pour atténuer les sources d'émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'énergie. Toutes ces activités illustrent les importants travaux de l'AIEA, une agence que nous devons continuer de renforcer et d'appuyer.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir, au nom de la délégation algérienne, d'exprimer au Président de l'Assemblée générale mes remerciements et ma gratitude les plus sincères pour avoir convoqué la présente séance, et de le féliciter pour sa gestion avisée de la présente session.

Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et le remercie d'avoir présenté le rapport annuel de l'AIEA (voir A/76/232).

L'Algérie appuie l'adoption par consensus aujourd'hui du projet de résolution A/76/L.10 sur le rapport de l'AIEA, dont mon pays s'est porté coauteur. Nous apprécions également les efforts déployés par le secrétariat de l'AIEA pour préparer son rapport annuel, qui couvre un large éventail des activités de l'Agence et de ses réalisations dans les domaines clés que sont la technologie nucléaire, la coopération technique, la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que les garanties. Ce débat annuel est l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés par l'AIEA au cours de l'année écoulée et de promouvoir la coopération internationale pour permettre à l'Agence d'atteindre son objectif fondamental, à savoir promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

L'Algérie accorde une grande importance aux activités de l'AIEA dans les domaines des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, de la promotion de la coopération internationale, de l'assistance technique, des garanties, de la vérification, et de la sûreté et de la sécurité nucléaires. L'Algérie contribue activement à soutenir les efforts de l'AIEA et les activités de son secrétariat dans tous ces domaines, ainsi qu'à traiter les questions liées à la sécurité nucléaire aux niveaux régional et international. Les deux réacteurs de recherche de l'Algérie ont été soumis aux garanties de l'Agence en vertu de l'accord de garanties conclu en 1996.

Nous sommes attachés au mandat de l'AIEA et appelons à accorder la plus grande importance à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en renforçant les programmes de coopération aux niveaux national et régional. À cet égard, l'Algérie

salue les efforts que continue de déployer l'AIEA pour promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que l'assistance technique fournie aux pays en développement pour renforcer leurs compétences, améliorer les infrastructures et assurer la protection physique des installations et des matières nucléaires. Nous incitons une fois de plus à redoubler d'efforts pour fournir le financement et les ressources nécessaires à l'Agence afin qu'elle puisse réaliser les activités de coopération technique prévues dans son mandat.

L'Algérie souligne le droit inhérent et inaliénable des États de mettre au point, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, l'Algérie s'oppose à la restriction de ce droit sous quelque prétexte que ce soit, notamment au titre de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

L'Algérie rappelle également sa position de principe inébranlable, selon laquelle un territoire ou un État donné doit fondamentalement assumer la responsabilité première de ses propres sûreté et sécurité nucléaires. Les mesures visant à promouvoir la sécurité et la sûreté nucléaires ne doivent ni entraver la coopération internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ni compromettre les priorités du programme de coopération technique de l'Agence.

Dans cet esprit, l'Algérie souligne une nouvelle fois l'importance du régime des garanties de l'AIEA, qui constitue le cadre juridique optimal pour assurer le plein respect des engagements en matière de non-prolifération, et le moyen le plus crédible et le plus efficace de garantir que toutes les installations et activités nucléaires sont conformes aux dispositions du Traité sur la non-prolifération. L'Algérie considère que le système de vérification de l'AIEA est une composante essentielle du système multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires du fait de son caractère mondial.

L'Algérie souligne également l'importance du programme de coopération technique, qu'elle aide l'Agence à mettre en œuvre en vue de promouvoir des capacités fondées sur les priorités et besoins nationaux. À cet égard, ma délégation remercie une nouvelle fois le Département de la coopération technique de l'AIEA des efforts inlassables qu'il déploie afin d'assurer la mise en œuvre efficace et continue des projets de ce programme, malgré les diverses difficultés imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Au niveau régional, la délégation de mon pays est satisfaite de la priorité que l'AIEA accorde au continent africain dans un certain nombre de domaines essentiels, tels que la nutrition, l'agriculture, les soins de santé, le développement et la gestion des connaissances nucléaires, la sûreté, la sécurité, l'eau, l'environnement, l'énergie et la technologie nucléaire, notamment par le biais de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, qui apporte une contribution importante à la viabilité et à la promotion de la coopération régionale.

L'Algérie estime que cet accord devrait être prolongé indéfiniment. Dans le cadre de l'activation de l'Accord, les autorités algériennes cherchent à mettre en œuvre efficacement ses programmes, notamment en accueillant trois centres régionaux prévus à l'Accord et consacrés à la formation à la radioprotection, ainsi qu'à la médecine nucléaire et à la sécurité alimentaire.

Nous appuyons également fermement le plan d'action de la Commission africaine de l'énergie nucléaire et appelons à une coopération renforcée entre l'Algérie, l'AIEA et l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, en vue d'élaborer un certain nombre de programmes, notamment liés aux garanties de sûreté et de sécurité nucléaires et au renforcement des capacités nationales des États africains parties au Traité de Pelindaba.

À cet égard, la délégation de mon pays a le plaisir d'annoncer que l'Algérie accueille deux des centres de collaboration régionaux de la Commission africaine de l'énergie nucléaire : le premier concerne les garanties nucléaires et le second a trait à la sûreté et la sécurité nucléaires. Cela démontre la détermination de l'Algérie à appuyer les efforts visant à renforcer la coopération entre les États, ainsi que sa volonté de mettre son expertise et son infrastructure nationale au service de l'Afrique.

En ce qui concerne la question de la garantie de la sécurité nucléaire au niveau national, l'Algérie rappelle que toutes les dispositions internationales relatives à la sécurité nucléaire, notamment la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, auxquelles l'Algérie est partie, ont été intégrées dans la législation nationale.

En décembre 2017, l'Algérie a également signé son troisième cadre de programme par pays pour la période 2018-2023, qui constitue notre cadre de référence pour la planification à moyen terme de la coopération technique entre l'Algérie et l'AIEA. Il identifie les domaines dans lesquels le transfert de technologie nucléaire et la coopération technique viendront appuyer nos objectifs nationaux dans des secteurs prioritaires tels que la sûreté radiologique, l'alimentation et l'agriculture, la santé et la nutrition, l'eau et l'environnement, ainsi que l'énergie et l'industrie.

Compte tenu de l'importance particulière que l'Algérie accorde aux risques liés aux nouvelles menaces, notamment s'agissant des matières radioactives, mon pays a élaboré un plan national pour la mise en œuvre de toutes les dispositions relatives à la sécurité nucléaire, conformément au Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire de l'Agence, que nous avons également approuvé.

L'Algérie travaille actuellement à la mise à jour technique et réglementaire du plan d'intervention d'urgence concernant les matières nucléaires et radioactives, et au renforcement de ses capacités en matière de sécurité nucléaire, notamment par la formation des personnels concernés. Nous reconnaissons également qu'il relève de la responsabilité des États d'assurer leur sécurité nucléaire. L'Algérie a fait de grands progrès dans la promotion de cadres législatifs et réglementaires pertinents, notamment avec la loi de juillet 2019, qui criminalise l'utilisation malveillante de matières radioactives et les attaques nucléaires terroristes et qui comprend un certain nombre de dispositions liées à la création d'une autorité nationale chargée de la sûreté et la sécurité nucléaires, entrées en vigueur en avril.

Je tiens à souligner la détermination constante de l'Algérie à respecter les diverses recommandations contenues dans le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, en renforçant la surveillance réglementaire aux frontières, en coordination avec les institutions nationales compétentes.

À l'approche de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en janvier 2022, l'Algérie appelle tous les États parties au Traité à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à des recommandations consensuelles utiles, qui favorisent l'équilibre entre les trois piliers du Traité, notamment les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

La délégation de mon pays tient à remercier l'AIEA de sa contribution et de sa participation à la première session, en 2019, de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous attendons également avec intérêt la contribution de l'Agence à la deuxième session de la Conférence, qui se tiendra du 29 novembre au 3 décembre.

En conclusion, l'Algérie réaffirme son plein soutien au mandat et aux activités de l'AIEA, notamment celles visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

M. Imbert (Monaco) : À l'approche de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la question nucléaire est plus que jamais au cœur de nos discussions. Le TNP reste, et doit rester, la colonne vertébrale du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'atome.

Les applications du nucléaire sont nombreuses et contribuent à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elles s'avèrent d'autant plus essentielles si l'on souhaite concilier rapidement demande énergétique, développement et lutte contre les changements climatiques. Aucune solution n'est parfaite, mais la science, la technologie et l'innovation ont montré que des prouesses extraordinaires en un temps record sont possibles. Les progrès sur la question des déchets nucléaires ou du développement de petits réacteurs modulaires ouvrent ainsi des perspectives encourageantes.

Alors que nous examinons le soixante-cinquième rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/76/232), je tiens à saluer le travail de l'Agence, qui, en dépit de la pandémie, a su s'adapter et s'acquitter de ses missions en matière de sécurité, de sûreté et de vérification, mais aussi de coopération technique, scientifique et juridique et de formation. Cette coopération est centrale pour faire face aux nouvelles menaces, notamment en termes de cybersécurité. Outre l'appui qu'elle a fourni dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui restera comme son plus vaste projet de coopération technique, certaines initiatives récentes méritent d'être soulignées.

Je citerai ainsi le développement d'une technique permettant de différencier l'érosion artificielle

de l'érosion naturelle des sols, la publication du rapport d'évaluation des tendances de la pollution au siècle dernier, telles qu'elles ressortent des données relatives à certains environnements côtiers. ou encore le projet d'action intégrée contre les zoonoses. La place des femmes dans le secteur du nucléaire doit également être encouragée. Le lancement du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie est ainsi bienvenu.

La Principauté de Monaco soutient plus que jamais l'usage pacifique du nucléaire et son apport dans les domaines de l'environnement et de la santé, à l'image du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie.

En tant que pays francophone, mon pays tient évidemment au respect du multilinguisme, qui est gage d'efficacité si l'on veut toucher la plus large audience possible, et nécessaire pour contrer le fléau de la désinformation qui touche nos sociétés.

La visite à Monaco, en septembre dernier, du Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Mariano Grossi, a été l'occasion pour les autorités monégasques de réitérer leur engagement aux côtés de l'Agence, notamment dans les travaux sur l'acidification des océans, la dégradation des écosystèmes marins et l'atténuation des conséquences anthropiques, ainsi que l'étude de l'évolution et de l'impact des particules plastiques dans la vie aquatique, alors même que les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA célébraient leur soixantième anniversaire.

L'AIEA peut être assurée du plein engagement de la Principauté de Monaco.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport (voir A/76/232).

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire jouent un rôle important dans le progrès scientifique, technologique et socioéconomique des pays en développement. Le partage de connaissances dans le domaine nucléaire et le transfert de technologies aux pays en développement intéressés, tels qu'ils sont envisagés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Statut de l'AIEA, sont essentiels dans ce contexte. Le Statut de l'AIEA précise que l'Agence est chargée d'aider ses États membres dans le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et dans la recherche dans ce domaine.

L'Iran souligne que les garanties liées aux activités de vérification doivent être mises en œuvre à l'appui de la responsabilité première de l'Agence, qui est de promouvoir l'application de la science et de la technologie nucléaires. Dans ce contexte, nous insistons sur le fait que la conception et la mise en œuvre des garanties requises doivent respecter les droits inaliénables des États parties au TNP sans entraver leur développement économique ou technologique.

Les efforts visant à améliorer la mise en œuvre des garanties doivent garantir le respect de ces droits inaliénables et de la souveraineté nationale des États parties au TNP. Les préoccupations fallacieuses liées à la prolifération nucléaire ne doivent en aucun cas servir d'excuse pour restreindre ces droits légitimes. Nous rejetons les tentatives systématiques qui, au prétexte de promouvoir la non-prolifération, visent à empêcher ou à limiter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et sont contraires à la lettre et à l'esprit du Traité.

Le retrait illégal des États-Unis du Plan d'action global commun en mai 2018, la réimposition de sanctions illégales contre l'Iran et le non-respect manifeste par les États-Unis des obligations qui leur incombent en vertu du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ont, dans les faits, empêché la République islamique d'Iran de jouir de ses droits consacrés par cette résolution.

Il ne fait aucun doute que, jusqu'à présent, l'Iran a respecté les obligations qui lui incombent au titre du Plan d'action, tandis que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont violé les engagements pris dans ce cadre. L'Iran appliquera pleinement le Plan d'action si les autres parties s'acquittent effectivement de toutes les obligations qui leur incombent en vertu dudit Plan et de la résolution 2231 (2015), lèvent toutes les sanctions illégales de manière vérifiable et garantissent qu'elles ne violeront plus les obligations découlant du Plan d'action.

L'Agence et la République islamique d'Iran travaillent en étroite collaboration dans différents domaines. De tous les États Membres, l'Iran est celui qui a le plus souvent accueilli les inspecteurs de l'AIEA et coopéré avec elle. L'Agence a été en mesure de mener efficacement ses activités de vérification en Iran, en dépit des difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Comme l'AIEA l'a établi et confirmé à de nombreuses reprises, y compris dans le dernier rapport en date du Directeur général, il n'y

a pas de problèmes de garanties associés aux activités nucléaires actuelles de l'Iran.

L'Iran est déterminé à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties généralisées. Il importe de souligner que toutes les matières et installations nucléaires en Iran sont soumises à l'accord de garanties généralisées de l'Agence, et qu'il n'existe aucune preuve de détournement de matières ou d'activités nucléaires déclarées en Iran. Toutefois, l'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme de l'AIEA ne doivent en aucun cas être compromis en raison des obligations en matière de garanties.

Les installations nucléaires pacifiques de l'Iran ont fait l'objet d'opérations de sabotage, et nos scientifiques spécialisés dans le nucléaire ont été la cible de tentatives d'assassinat orchestrées par le régime sioniste. L'assassinat de Mohsen Fakhrazadeh, le 27 novembre 2020, s'inscrit dans une série d'actes terroristes qui ont débuté il y a plus de 10 ans avec l'assassinat de plusieurs physiciens nucléaires iraniens en 2010, 2011 et 2012.

La communauté internationale et les organisations internationales compétentes, en particulier l'ONU, doivent condamner sans équivoque ces actes terroristes odieux. Le régime israélien n'est toujours pas partie au TNP. Il a toujours refusé avec véhémence d'adhérer au TNP et de se conformer au système des garanties généralisées de l'AIEA. L'Agence doit adopter une approche impartiale et professionnelle à l'endroit de ce régime.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite clarifier sa position sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/76/232), qui contient des informations véhiculant des accusations injustes contre la République populaire démocratique de Corée.

Chaque année, l'AIEA présente un rapport annuel à l'Assemblée générale qui contient des informations inappropriées concernant la République populaire démocratique de Corée, un État non membre de l'Agence. En revanche, dans ces rapports, il n'y a pas un mot sur la politique hostile des États-Unis et leurs menaces nucléaires à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, qui sont la cause de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Cela montre clairement que les États-Unis et leurs apôtres manipulent l'AIEA pour servir leurs desseins politiques sinistres, la

dépouillant de l'impartialité et de l'objectivité qui sont fondamentales pour les organisations internationales.

Ce sont en effet les États-Unis et leur disciple, l'AIEA, qui ont émis des soupçons concernant les installations nucléaires pacifiques de la République populaire démocratique de Corée au début des années 90, ne laissant à la République populaire démocratique de Corée d'autre choix que de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'AIEA.

La République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu le rapport ou les résolutions relatives au rapport de l'AIEA, qui se font l'écho de la campagne de dénigrement des forces hostiles à notre république. En conséquence, nous rejetons catégoriquement ces documents. Nous n'avons rien à faire avec le TNP et l'AIEA, et nous ne voyons donc aucune raison d'appliquer l'accord de garanties généralisées. L'AIEA n'a aucune justification ou compétence pour faire des affirmations concernant les activités de vérification ou de supervision en République populaire démocratique de Corée, parce que nous ne sommes pas un État membre de l'Agence.

Nous ne traiterons jamais avec l'AIEA tant qu'elle fera le jeu de la politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et continuera de publier des rapports circulaires qui déforment la nature de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je souhaite avant tout exprimer notre reconnaissance pour la publication du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/76/232) et les efforts de l'Agence et de son directeur général, M. Rafael Mariano Grossi, en particulier compte tenu des effets dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le rapport de l'AIEA pour 2020 est un recueil important des activités menées par l'Agence pour développer et transférer des technologies nucléaires ayant des applications pacifiques, renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires et renforcer les mesures de vérification nucléaire et de non-prolifération. L'exécution réussie par l'AIEA du plus grand projet de coopération technique existant, que ce soit en termes du nombre de pays bénéficiaires ou des fonds versés pour aider les pays à lutter contre la COVID-19, est louable.

En tant que membre fondateur de l'AIEA, le Pakistan appuie fermement le rôle que joue l'Agence

dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire selon sa devise, « L'atome pour la paix et le développement ». Le Pakistan continue d'exploiter la technologie nucléaire en vue de promouvoir le progrès socioéconomique et de réaliser les objectifs de développement durable.

Les technologies et les applications nucléaires sont utilisées au Pakistan dans des domaines aussi divers que la production d'électricité, la santé, l'agriculture, l'industrie et la protection de l'environnement. Nous considérons l'énergie nucléaire comme une source de production d'électricité fiable, sûre et sans carbone. Les efforts que nous déployons pour augmenter la production d'énergie nucléaire et sa part dans le bouquet énergétique national sont basés sur le fait que nous sommes non seulement un pays qui accuse un déficit énergétique, mais également un des pays les plus exposés aux effets des changements climatiques.

Le Pakistan a franchi une nouvelle étape cette année en inaugurant sa sixième et principale centrale nucléaire, la centrale nucléaire K-2 de Karachi, d'une capacité de 1100 mégawatts. Nous remercions le Directeur général de l'AIEA de son message de félicitations pour cette réalisation. Une autre centrale nucléaire, K-3, devrait devenir opérationnelle en avril 2022.

Le Pakistan est un des principaux partenaires du programme de coopération technique de l'AIEA depuis plusieurs années. Un projet de développement de l'énergie nucléaire est en train d'être mis en œuvre, et trois projets supplémentaires dans les domaines de l'agriculture, de la santé humaine et de l'énergie nucléaire ont été élaborés dans l'optique du cycle 2022/2023 du programme.

Le rôle de l'AIEA en tant que coordonnateur mondial des efforts de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a gagné en importance en raison de l'augmentation rapide de la demande énergétique au niveau mondial et des divers problèmes liés au climat et à la prolifération. L'AIEA pourrait contribuer grandement à répondre aux besoins et aux défis du XXI^e siècle en garantissant un accès équitable aux matières, à la technologie et au matériel nucléaires à des fins pacifiques.

L'engagement du Pakistan à respecter l'accord de garanties de l'AIEA s'illustre par le fait qu'il a soumis toutes ses centrales nucléaires et tous ses réacteurs de recherche, sans exception, aux garanties de l'AIEA. Durant les jours les plus sombres de

la pandémie de COVID-19, le respect des garanties a continué d'être assuré.

Le Pakistan, qui considère la sûreté et la sécurité nucléaires comme une responsabilité nationale, a mis au point un régime global de sûreté et de sécurité nucléaires qui est régulièrement examiné et mis à jour sur la base des directives de l'AIEA et des meilleures pratiques internationales. Ce régime est fondé sur un large cadre législatif et réglementaire qui régit la sécurité des matières nucléaires, des substances radioactives, des installations et des activités qui y sont associées. Il est soutenu par des institutions et des organisations solides dotées des autorités, des ressources et du personnel compétent nécessaires pour le mettre en œuvre. Nos instituts affiliés du centre d'excellence sur la sécurité nucléaire ont été transformés en un pôle international de formation et de partage des meilleures pratiques dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Les aspects liés à la sûreté et à la vérification restent des piliers importants du mandat de l'AIEA. En ce qui concerne le renforcement du système de garanties, le Pakistan souligne la nécessité d'une approche équilibrée entre les aspects promotionnels et les préoccupations en matière de sûreté et de sécurité dans l'exercice de toutes les fonctions de l'Agence. Nous partageons l'opinion selon laquelle tous les États doivent honorer pleinement leurs obligations respectives en matière de garanties.

Dans le même temps, les garanties de l'Agence ne doivent pas être utilisées pour servir des objectifs politiques partisans. Son régime de vérification ne restera crédible que s'il est appliqué de manière non discriminatoire, comme le stipule le Statut de l'AIEA. Tous les États membres de l'Agence doivent coopérer et améliorer leur compréhension mutuelle pour lui permettre de s'acquitter de son mandat de manière impartiale, équitable et professionnelle.

Les événements récents ont montré que l'ancien consensus sur le désarmement et la non-prolifération s'est effondré. À cet égard, le Pakistan a proposé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour forger un nouveau consensus qui correspond aux réalités actuelles et émergentes et qui garantit une sécurité égale à tous les États, petits et grands.

Ce nouveau consensus devra éliminer la discrimination et le deux poids, deux mesures qui caractérisent les accords actuels de non-prolifération. Il devra également donner lieu à une base consensuelle

pour la promotion d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le respect des garanties internationales pertinentes, conformément aux obligations internationales des États et de manière non discriminatoire.

M. Lagardien (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue du présent débat sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/76/232), qui couvre une période durant laquelle le monde a ressenti de plein fouet les effets et les restrictions résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Ma délégation remercie sincèrement le Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Mariano Grossi, pour sa présentation du rapport 2020 de l'AIEA et pour avoir fourni de précieuses informations sur les activités menées par l'Agence en 2021. À cet égard, nous souhaitons faire trois observations générales concernant les travaux de l'AIEA – sur la santé mondiale, le développement et les efforts de l'Agence visant à promouvoir l'égalité des genres.

Premièrement, aujourd'hui et durant la période considérée, il importe de souligner le rôle fondamental que joue l'AIEA depuis le début de la pandémie, mais aussi son rôle dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en faveur de la santé et du développement mondiaux. Des projets tels que le Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires, par exemple, ont été considérablement développés au cours de la période considérée, illustrant l'importance des techniques nucléaires et dérivées du nucléaire dans la lutte contre les problèmes socioéconomiques et de santé publique.

Nous reconnaissons également que la réponse rapide de l'Agence aux demande d'aide des États membres en matière de lutte contre la COVID-19, par l'intermédiaire du mécanisme de prestation du Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires, a montré que la collaboration entre l'Agence et les États membres peut permettre d'utiliser l'atome à des fins pacifiques pour protéger et faire avancer l'humanité ainsi que pour contribuer à faire face aux problèmes émergents.

L'Afrique du Sud se félicite que 128 pays et territoires aient bénéficié d'un appui et d'une aide en matière de lutte contre la COVID-19, et que plus de 1 950 cargaisons de matériel et de fournitures de détection de la COVID-19 et de diagnostic aient été expédiées. L'Afrique du Sud est d'ailleurs l'une des bénéficiaires de cet appui, pour lequel elle est reconnaissante.

Nous accueillons également avec satisfaction le projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui a été lancé en 2020 et qui s'appuie sur l'expérience de l'Agence en matière d'appui aux États membres dans le cadre de l'utilisation des techniques nucléaires et dérivées du nucléaire pour renforcer la lutte mondiale contre les zoonoses telles que la COVID-19 et améliorer la préparation.

Deuxièmement, l'Afrique du Sud réaffirme son ferme appui aux travaux de l'AIEA dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui contribuent au développement grâce à la science et la technologie, ainsi qu'à son programme de coopération technique. Nous constatons qu'il y a eu une augmentation notable des demandes d'aide adressées par les États membres à l'Agence dans ce domaine important, grâce auquel elle favorise le développement socioéconomique et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Cela a joué un rôle particulièrement positif sur le continent africain. L'énergie nucléaire est un secteur clef de la croissance sur le continent, et nous avons noté ici l'appui apporté par l'AIEA à plusieurs pays africains qui ont décidé de s'engager sur la voie de l'introduction de l'énergie nucléaire.

En Afrique du Sud, nous continuons également à bénéficier de l'aide fournie par l'AIEA. La promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans tous les aspects de la vie est essentielle au progrès et au développement. À cet égard, l'Afrique du Sud reste déterminée à renforcer sa participation aux travaux de l'Agence et ses programmes en collaboration avec cette dernière, et elle est fière que les Laboratoires iThemba – le principal centre de recherche africain sur la science des accélérateurs, qui abrite le plus grand accélérateur de l'hémisphère Sud – soient récemment devenus un centre collaborateur de l'AIEA.

Nous notons également avec satisfaction que l'appel du Directeur général à intégrer l'énergie nucléaire au bouquet énergétique pour faire face aux changements climatiques a été globalement bien accueilli à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue récemment à Glasgow. Les applications de l'énergie nucléaire, en particulier l'électricité nucléaire, sont un élément clef du plan de production d'électricité de l'Afrique du Sud qui porte sur 20 ans.

Par conséquent, nous nous félicitons de l'aide fournie par l'AIEA aux États membres dans l'application des normes de sécurité internationales afin de renforcer la sécurité des centrales nucléaires. En outre, l'Afrique du Sud reste déterminée à garantir la poursuite de l'exploitation sûre de l'unique centrale nucléaire commerciale d'Afrique, la centrale de Koeberg. À cet égard, une mission sur les questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme doit être déployée en Afrique du Sud en janvier 2022, et nous nous réjouissons d'accueillir la délégation de l'AIEA à cette occasion.

Troisièmement, l'intégration des questions de genre reste une priorité pour l'Afrique du Sud, et nous nous félicitons que le pourcentage de femmes membres du personnel permanent de l'Agence ait atteint son plus haut niveau de l'histoire de l'AIEA, à savoir 35 %. Nous saluons également les progrès importants accomplis en matière de représentation des genres à des postes de haut niveau au sein de l'Agence. Néanmoins, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire, et nous remercions donc le Directeur général de mettre l'accent sur la parité des sexes à l'AIEA, dans le but de parvenir à un pourcentage de 50 % de femmes à des postes de niveau P-4 et supérieur d'ici à 2025.

L'Afrique du Sud a dédié l'année 2021 à la mémoire de la pionnière et combattante pour la liberté Charlotte Maxeke, qui a prouvé que les femmes et les jeunes jouent un rôle directeur vital, notamment dans les domaines scientifiques et jusque dans les circonstances les plus difficiles. L'Afrique du Sud est donc fermement engagée à honorer sa mémoire en redoublant d'efforts pour intégrer les questions de genre et promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans le domaine des sciences.

Par conséquent, nous constatons avec satisfaction que le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie a montré la volonté de l'Agence de soutenir les jeunes femmes de toutes les régions, et ce afin d'accroître le nombre de femmes dans le domaine nucléaire et de bâtir un effectif géographiquement diversifié. Des jeunes femmes sud-africaines, intelligentes et défavorisées, ont bénéficié du programme de bourses en 2020, et l'Afrique du Sud remercie les États Membres qui ont versé des contributions extrabudgétaires au programme.

Il est essentiel que nous saluons aujourd'hui les travaux de l'AIEA, non seulement en matière de renforcement de la vérification des activités nucléaires et de non-prolifération, mais également sa contribution pour faire face aux problèmes sanitaires mondiaux et son

rôle clef dans les efforts de développement mondiaux. Nous nous félicitons donc du rôle que joue l'AIEA à cet égard et nous espérons qu'elle continuera d'apporter une contribution précieuse à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, du développement et de l'égalité des genres.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne attache de l'importance à la mise en œuvre du mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) conformément à son statut. Mon pays, la Syrie, a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1969, longtemps avant de nombreux pays de l'Union européenne qui prétendent aujourd'hui être attachés au régime de non-prolifération. En 1992, mon pays a également signé un accord de garanties généralisées avec l'Agence, et a toujours appuyé le droit de tous les États membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'attaque israélienne contre un bâtiment situé dans la province syrienne de Deir el-Zor en septembre 2007 était une atteinte à notre souveraineté et une violation flagrante du droit international. Au lieu d'être condamnée sans équivoque, cette agression a été utilisée pour promouvoir de fausses allégations contre la Syrie afin de ternir son image et d'exercer des pressions politiques sur mon pays. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, en vertu du Statut de l'AIEA, les États-Unis d'Amérique devaient informer l'Agence et partager les informations dont ils disposaient avant la destruction de ce bâtiment, et non huit mois après sa destruction par Israël. Il en va de même pour Israël, qui n'a pas fourni à l'Agence les informations en sa possession et a commis un acte d'agression militaire injuste contre la souveraineté du territoire syrien.

Deuxièmement, le fait qu'Israël a reconnu officiellement sa responsabilité dans cette agression signifie qu'il doit coopérer avec l'Agence afin d'évaluer la pollution causée par les bombes utilisées pour commettre son agression. À moins qu'Israël, l'agresseur, ne coopère avec l'Agence, tout débat sur cette question restera futile.

Troisièmement, la plupart des conclusions de l'Agence concernant le bâtiment de Deir el-Zor étaient basées sur des images et des analyses fournies par la Central Intelligence Agency. Cela soulève de nombreuses questions quant à la crédibilité des informations reçues,

en particulier si l'on se rappelle de l'agression lancée par les États-Unis et le Royaume-Uni contre l'Iraq sur la base d'informations trompeuses concernant la présence supposée d'armes de destruction massive.

Quatrièmement, la République arabe syrienne coopère de manière positive et constructive avec l'Agence. En juin 2008, nous avons autorisé une équipe de l'Agence à se rendre sur le site détruit à Deir el-Zor et à y prélever des échantillons. Nous nous sommes également mis d'accord avec l'Agence pour adopter un plan d'action en octobre 2011, en vue de régler toutes les questions en suspens. Toutefois, les pressions exercées par certains États Membres ont entravé ces efforts.

Les États-Unis et de nombreux pays membres de l'Union européenne continuent de violer leurs obligations au titre du TNP en protégeant Israël et en maintenant son programme nucléaire à l'abri de toute supervision internationale. Ils vont même jusqu'à renforcer leur coopération avec Israël pour lui permettre de développer ses capacités nucléaires militaires, en particulier en lui fournissant les compétences, les matières et les technologies nécessaires pour fabriquer et mettre au point des armes nucléaires.

Le comportement agressif d'Israël dans la région, alors que ses capacités nucléaires demeurent en dehors du cadre du TNP et d'un accord de garanties généralisées avec l'Agence, représente un grave danger pour le régime de non-prolifération. En outre, Israël rejette toutes les initiatives appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et refuse de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence. Cela constitue une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous ne pouvons garder le silence sur cette question. Nous devons y remédier.

Pour terminer, ma délégation réaffirme que la coopération entre la Syrie et l'Agence n'a jamais cessé, et les rapports pertinents concernant l'application des garanties montrent que la Syrie a toujours honoré ses obligations juridiques au titre de l'accord de garanties généralisées et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons répondu favorablement et à temps à toutes les demandes d'inspections périodiques en dépit des complications liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des conditions difficiles que nous connaissons depuis 10 ans en raison des politiques hostiles de certains États.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine accueille avec satisfaction le rapport annuel (voir A/76/232) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 2020, qui donne un aperçu des activités menées par l'Agence pendant ce qui a probablement été l'année la plus difficile de son histoire. Il importe au plus haut point que ce rapport annuel et tous les rapports annuels futurs continuent de respecter pleinement les normes du droit international, le Statut de l'AIEA et les accords de garanties respectifs.

Nous félicitons le secrétariat de l'AIEA de s'être si bien adaptée à des circonstances nouvelles et imprévisibles, à la fois en réorganisant le travail de son personnel et en continuant de s'acquitter de ses fonctions statutaires. Un exemple notable à cet égard est le plus grand projet de coopération technique de l'histoire de l'Agence, qui a été exécuté avec succès par l'Agence pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En outre, en dépit des problèmes occasionnés par les contraintes liées aux confinements et de la perturbation des transports internationaux, l'AIEA a poursuivi ses activités de mise en œuvre des garanties et d'autres activités de vérification en 2020, ce qui est remarquable. Nous félicitons l'Agence d'avoir poursuivi ses activités de vérification en 2020, presque au même niveau que l'année précédente.

Nous saluons également le renforcement continu des capacités en matière de partage de l'information – notamment au moyen des médias sociaux et d'autres mécanismes de communication publics, en améliorant les services d'examen et consultatifs et en mettant à jour les outils en ligne pour la collecte et l'évaluation des informations liées aux activités nucléaires, ce qui est indispensable lorsque l'on travaille à distance.

En ce qui concerne l'accord de garanties entre l'Ukraine et l'AIEA, je souhaite faire les observations suivantes. L'AIEA n'a pas été en mesure de tirer des conclusions générales concernant l'Ukraine pour 2020. L'occupation temporaire persistante par la Russie d'une partie du territoire de l'Ukraine – la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, ainsi que certaines parties des régions de Donetsk et Louhansk – est la seule raison qui a empêché l'AIEA de tirer des conclusions générales concernant l'Ukraine pour l'année dernière.

L'AIEA n'a pas été en mesure d'accéder aux matières nucléaires situées dans les territoires

temporairement occupés au cours de l'année écoulée, alors qu'elle a pu appliquer de manière globale, transparente et vérifiable les garanties dans les territoires contrôlés par le Gouvernement ukrainien. Néanmoins, l'Ukraine continue de respecter pleinement ses obligations nucléaires et de renforcer son bilan en matière de non-prolifération avec plus de diligence que jamais. La décision de l'AIEA de ne pas formuler de conclusions générales concernant l'Ukraine pour 2020 n'a rien à voir avec un risque de prolifération sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine ou toute considération relative à l'application des garanties sur les territoires contrôlés par le Gouvernement ukrainien.

Je tiens à souligner que l'on est face à une situation exceptionnelle et sans précédent lorsqu'un État membre empêche l'Agence de s'acquitter de ses fonctions statutaires sur le territoire d'un autre État membre. C'est un problème pressant qui doit être réglé promptement et de manière adéquate dans le cadre de l'AIEA. Plus important encore, ces agissements illégaux de la part de la Russie compromettent l'efficacité du mécanisme des garanties et remettent en question la capacité de l'AIEA à présenter des conclusions globales. L'Ukraine est gravement préoccupée par le fait que l'absence de réaction rapide de la communauté internationale face à de tels actes pourrait porter atteinte à la crédibilité des garanties de l'Agence.

Je me dois également de souligner aujourd'hui que l'Ukraine, en tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et État non doté d'armes nucléaires, est profondément préoccupée par le déploiement par la Fédération de Russie de lanceurs et d'autres vecteurs d'armes nucléaires. La Puissance occupante a également saisi les anciens sites de stockage d'armes nucléaires situés en Crimée. Il est évident que tous ces actes mettent en péril le régime du TNP et font peser une grave menace sur la paix et la stabilité régionales et mondiales, et la communauté internationale doit prendre les mesures adéquates pour y remédier.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Ukraine continue d'appuyer pleinement les travaux de l'AIEA et le rôle important qu'elle joue en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

M. Natarajan (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Malaisie tient à remercier M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la présentation de son rapport annuel (voir A/76/232).

La Malaisie se félicite des activités menées par l'Agence dans les différents domaines mis en évidence dans le rapport, malgré les circonstances difficiles créées par la pandémie. Nous saluons particulièrement la volonté constante de l'Agence de renforcer ses normes de sûreté et d'aider les États dans leurs efforts pour établir des régimes nationaux de sécurité nucléaire exhaustifs par le renforcement des capacités, la mise en valeur des ressources humaines et d'autres formes d'assistance.

En tant que membre actuel du Conseil des gouverneurs de l'Agence, la Malaisie continuera d'appuyer le rôle essentiel que joue l'Agence pour faciliter l'accès des États aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires tout en veillant au respect des normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires.

Par ailleurs, la Malaisie est fière d'avoir reçu, en septembre dernier, les prix de l'AIEA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les réalisations exceptionnelles qu'elle a accomplies s'agissant d'appliquer la sélection par mutation radiologique afin d'accroître le niveau d'autonomie et la sécurité alimentaire du pays. À cet égard, nous sommes prêts à appuyer l'Agence et les États et à coopérer avec eux dans toutes les initiatives et activités visant à promouvoir nos objectifs et intérêts communs.

La Malaisie croit fermement en la mise en œuvre équilibrée et efficace des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, la Malaisie est consciente du rôle indispensable que joue l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires, en tant que seule autorité compétente chargée de vérifier le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.

La Malaisie a toujours considéré le Traité sur la non-prolifération comme la pierre angulaire des efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous espérons que tous les États parties mettront à profit la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour réaffirmer et mettre en œuvre les objectifs et engagements passés tout en redynamisant le processus. Nous nous félicitons également de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires,

qui servira les objectifs du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer son appui indéfectible au rôle qui a été confié à l'Agence, qui consiste à promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de la technologie nucléaire, et est heureuse de se porter coauteure du projet de résolution A/76/L.10, sur le rapport de l'Agence.

M. Osuga (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer mon plus grand respect à M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour la manière dont il dirige l'Agence en exerçant toute son autorité.

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire constituent un pilier important du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribuent au développement socioéconomique mondial, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Japon continue de fournir des ressources humaines ainsi qu'un appui technique et financier à l'AIEA, notamment par ses contributions à l'Initiative sur les utilisations pacifiques et aux projets de coopération technique. À la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Japon a en outre versé un total de 11 millions d'euros pour appuyer les mesures prises par l'AIEA pour lutter contre les maladies infectieuses.

En cherchant à garantir la parité des sexes, nous pouvons apporter un nouvel éclairage aux importantes questions de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la non-prolifération et les aborder avec une nouvelle sagesse. Pour accroître le nombre de femmes scientifiques dans le domaine nucléaire, le Japon appuie le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie depuis son lancement et continuera de l'appuyer.

Cette année a marqué le dixième anniversaire du grand tremblement de terre de l'est du Japon et de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, exploitée par TEPCO. Le Japon est reconnaissant à l'AIEA d'avoir organisé avec succès, la semaine dernière, la Conférence internationale intitulée « Une décennie de progrès après Fukushima Daiichi : s'appuyer sur les enseignements tirés pour améliorer encore la sécurité nucléaire ».

Le déclassement de cette centrale progresse selon les principes de la reconstruction et du déclassement, et l'AIEA effectue des examens tout au long du processus.

Le Japon continuera d'informer la communauté internationale de manière transparente, sur la base de preuves scientifiques, et de coopérer avec l'AIEA, comme l'a mentionné le Directeur général Grossi dans ses remarques liminaires, pour donner suite aux examens de l'Agence.

Le rôle de l'AIEA est d'une importance capitale dans la lutte contre les principaux problèmes auxquels se heurte le régime international de non-prolifération. Les garanties de l'AIEA sont l'instrument le plus fondamental pour le régime de non-prolifération, et le Japon appuie fermement les travaux de l'AIEA visant à rendre les garanties plus efficaces et plus efficaces.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, le Japon continuera également de coopérer avec l'AIEA. Étant donné qu'aucun État ne peut à lui seul assurer la sécurité nucléaire mondiale, le Japon souligne le rôle important des cadres juridiques, tels que l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Le Japon continue de s'efforcer de rendre ces conventions plus universelles, notamment en contribuant à la Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 2022.

Qu'il me soit permis d'aborder certains des problèmes les plus urgents auxquels est confronté le régime international de non-prolifération aujourd'hui.

En ce qui concerne la question nucléaire de la Corée du Nord, le Japon est profondément préoccupé par le fait que la Corée du Nord continue de développer ses capacités nucléaires et balistiques, comme en témoignent ses récents tirs de missiles et comme le souligne également le Rapport du Directeur général de l'AIEA sur l'application des garanties dans ce pays, publié en août.

Le Japon réaffirme son engagement ferme en faveur de l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires de la Corée du Nord, des programmes nucléaires existants et des installations connexes, ainsi que des missiles balistiques de toutes portées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Japon souligne également qu'il est essentiel que tous les États mettent intégralement en œuvre ces résolutions.

Le Plan d'action global commun (PAGC) contribue à renforcer le régime international de non-prolifération et la stabilité du Moyen-Orient. Le Japon

espère que des progrès seront réalisés pour que toutes les parties concernées se conforment à nouveau et sans plus tarder aux obligations qui leur incombent en vertu du PAGC. Le Japon exhorte vivement l'Iran à s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre l'accord et à coopérer pleinement et sans délai avec l'AIEA sur les questions de garanties.

Le Traité sur la non-prolifération constitue la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit se tenir très prochainement. Le Japon ne ménagera aucun effort pour parvenir à un résultat positif qui permettra de préserver et renforcer le régime du Traité. Le Japon attend de l'AIEA qu'elle joue un rôle encore plus important à cette fin.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme engagement du Japon à continuer d'apporter son plein appui à l'AIEA afin de continuer à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) 2020 (voir A.76/232) et du projet de résolution A/76/L.10. Nous saluons et appuyons le travail important de l'AIEA, ainsi que sa contribution à la paix et au développement durable.

Nous nous félicitons en particulier de l'appui apporté par l'Agence à ses États membres dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous apprécions ces efforts qui, dans le cas de Cuba, ont contribué à renforcer un réseau de laboratoires de biologie moléculaire dans toutes les provinces du pays avec un personnel hautement qualifié.

Cuba est fière d'exercer, depuis le milieu de cette année, les fonctions de Secrétaire du groupe directeur de l'organe de coordination technique de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous réaffirmons notre volonté de continuer à œuvrer au renforcement des efforts de coopération, à la création de nouvelles alliances et au développement des applications nucléaires à usage pacifique dans notre région, notamment au profit de domaines prioritaires tels que la santé, la sécurité alimentaire, la protection

de l'environnement et la gestion des ressources en eau. L'Agence doit redoubler d'efforts pour augmenter les ressources du Programme de coopération technique afin de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La mise en œuvre du système de vérification des garanties de l'AIEA est essentielle à l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment pour s'assurer du caractère pacifique des programmes d'énergie nucléaire. Nous soulignons qu'il est essentiel de continuer de veiller à ce que le secrétariat de l'AIEA ait une conduite impartiale et professionnelle afin de préserver la crédibilité des activités de l'Agence relatives aux garanties. L'AIEA est le cadre indiqué pour l'adoption de normes internationales en matière de sécurité nucléaire, qui doivent être le résultat de négociations multilatérales transparentes et sans exclusive, avec la participation de tous les États.

Nous restons convaincus que la seule garantie contre l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale, de manière irréversible, transparente et vérifiée. Nous sommes favorables à l'organisation de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Dans le même temps, nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun, conclu avec l'Iran, ainsi que notre condamnation du retrait unilatéral des États-Unis de cet accord.

Nous continuerons d'appuyer le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination ni conditions.

Enfin, nous plaidons en faveur de la levée immédiate des mesures coercitives unilatérales qui imposent des restrictions à l'exportation vers les pays en développement de matières, de matériel et de technologies destinés à des activités nucléaires pacifiques.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie souscrit pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je voudrais souligner quelques points supplémentaires à titre national.

Cette année marque le trente-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl et le dixième anniversaire de l'accident de Fukushima. Dans le même temps, une trentaine de pays envisagent, planifient ou lancent des programmes d'énergie nucléaire, et

une vingtaine de pays ont, à un moment ou à un autre, exprimé leur intérêt à le faire. Cela indique clairement que l'énergie nucléaire continuera d'occuper une place extrêmement importante dans le bouquet énergétique mondial, malgré les risques potentiels qui l'accompagnent. Dans ce contexte, nous devons veiller à ce que la sûreté nucléaire soit la priorité absolue de tous les pays qui ont décidé de se doter de capacités nucléaires, en particulier ceux qui ont introduit récemment des programmes d'énergie nucléaire.

En ce qui concerne la sûreté nucléaire mondiale, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle central car elle garantit la sûreté nucléaire, définit des normes et met à la disposition de ses membres ses précieuses compétences spécialisées. Nous attachons une grande importance au travail effectué par l'AIEA pour mettre à jour toutes les normes de sécurité pour l'élaboration et l'exploitation des programmes d'énergie nucléaire. La prochaine étape cruciale sera de faire en sorte que ces normes actualisées deviennent une obligation pour tous les États Membres, au lieu d'être de simples recommandations non contraignantes.

Nous avons un exemple direct dans notre voisinage immédiat, au Bélarus, de la manière dont la réputation de l'AIEA et ses services d'examen sont utilisés à des fins de manipulation du public, et de la façon dont un pays peut adopter une approche déclarative et sélective en matière de sûreté nucléaire. Nous sommes convaincus qu'un tel comportement porte avant tout atteinte à l'appui du public à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La Lituanie condamne fermement la décision irresponsable du Bélarus de construire une centrale nucléaire à la frontière avec la Lituanie, et avec l'Union européenne, et à proximité immédiate de Vilnius, la capitale lituanienne, sans avoir évalué correctement la répartition et la densité de la population et sans avoir mené les consultations nécessaires.

Nous soutenons que le Bélarus n'a pas respecté l'article 17 de la Convention sur la sûreté nucléaire, concernant l'évaluation de tous les facteurs pertinents liés au site et la coordination avec les pays voisins. Jusqu'à présent, nous avons essayé d'obtenir du Bélarus des réponses aux questions techniques pertinentes sur la sélection du site, mais sans succès.

À plusieurs reprises, le Bélarus a utilisé les services d'examen de l'AIEA pour donner l'impression de renforcer sa sûreté nucléaire. Pourtant, le Bélarus ne

communiqué pas les rapports de la mission d'examen par les pairs aux experts internationaux. Il ne divulgue pas les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Il limite volontairement la portée des missions pour éviter l'examen de sujets gênants, comme ce fut le cas pour la mission d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes de l'AIEA.

Les missions d'examen par les pairs sont un instrument très important pour garantir la sûreté nucléaire. Par conséquent, toute forme de manipulation dans ce domaine est inacceptable. Nous insistons pour que le Bélarus publie intégralement tous les rapports de mission d'examen par les pairs afin que les informations sur les problèmes identifiés et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations soient accessibles au public.

Je dois mentionner deux autres conventions adoptées sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe que le Bélarus a négligées : la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

Récemment, en octobre, les membres de la Convention d'Aarhus ont rappelé, pour la quatrième fois, que le Bélarus ne respectait pas la convention. Par ailleurs, une décision de décembre 2020 des États parties à la Convention d'Espoo confirme que le Bélarus n'a pas justifié le choix du site d'Ostrovets par rapport à d'autres sites.

Il existe de nombreux problèmes de sûreté nucléaire et environnementale non résolus qui sont directement liés au programme nucléaire bélarussien, ce qui constitue une menace inacceptable pour la sécurité nationale, l'environnement et la santé publique dans la région. La Lituanie maintient sa position selon laquelle le programme nucléaire bélarussien a été construit en violation des normes de sécurité nucléaire internationales et ne devrait pas être opérationnel.

Nous encourageons la communauté internationale à se joindre à l'appel lancé par la Lituanie au Bélarus pour qu'il applique les normes internationales les plus strictes en matière d'environnement, de sûreté nucléaire et de radioprotection. Nous sommes convaincus que le rôle de l'AIEA pour assurer la sûreté nucléaire dans le

monde doit être renforcé, tout comme les normes de l'AIEA, et que le recours aux services de l'Agence doit avoir un caractère plus contraignant.

M. Andrew (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de prononcer la déclaration du Nigéria à la trente-sixième séance plénière de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

La délégation de la République fédérale du Nigéria se félicite du rapport (voir A/76/232) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle prend également note des observations du Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Mariano Grossi, et lui exprime sa reconnaissance, ainsi qu'à son personnel, pour leur travail continu en dépit des défis posés par la pandémie pendant la majeure partie de l'année 2020 et le premier semestre de 2021.

Le Nigéria salue tout particulièrement les programmes concrets mis en place par l'Agence pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ont été très utiles et le resteront pour aider les pays en développement à lutter contre cette pandémie et à se préparer adéquatement aux suivantes.

La mobilisation efficace des ressources et la mise en œuvre effective du projet interrégional de coopération technique INT 0098, grâce auquel des équipements de réaction en chaîne par polymérase en temps réel et des connaissances techniques ont été fournis à plus de 128 pays, entre autres, illustrent les utilisations des techniques nucléaires ou dérivées du nucléaire dont les États Membres bénéficient actuellement grâce à l'Agence.

Le Nigéria se félicite du lancement du projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui aide les États Membres à réduire le risque que la prochaine zoonose devienne une nouvelle pandémie. L'appui apporté à ce programme permet de doter les pays en développement des équipements et des capacités nécessaires pour faire face à toute pandémie future.

Ma délégation épouse le thème de la session « Miser sur l'espoir pour renforcer la résilience » et réaffirme l'attachement du Nigéria aux travaux de l'AIEA. Le rapport fait état des activités de l'Agence dans tous les aspects de son mandat. Le Nigéria se félicite tout particulièrement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui favorise le développement socioéconomique des pays.

Le Nigéria relève que, conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de l'article II de son statut, l'AIEA a continué d'aider les États Membres, en particulier dans les régions du monde en développement, à utiliser l'énergie nucléaire de manière pacifique à des fins de santé humaine, notamment pour la lutte contre le cancer, la gestion des sols et de l'eau et la détection des zoonoses au moyen de techniques nucléaires ou dérivées du nucléaire, ainsi que pour la production d'électricité, entre autres choses.

Ma délégation se félicite des sections du rapport relatives aux activités de l'AIEA visant à apporter un soutien aux États Membres dans le cadre du programme de coopération technique et salue les efforts déployés par le Directeur général pour renforcer ce programme. Les travaux de l'Agence dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires, ainsi que des garanties et de la vérification, sont tout aussi importants et contribuent sensiblement à la paix internationale.

Le Nigéria soutient ces aspects des travaux de l'Agence. À cet égard, nous réaffirmons notre appui sans faille à l'Agence dans la mise en œuvre de son mandat en matière de vérification nucléaire et de contrôle. Le Nigéria considère que ces travaux sont un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales. Aussi ma délégation continue-t-elle de saluer les efforts déployés par l'Agence pour renforcer et améliorer ses capacités en matière de réglementation de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires.

Le Nigéria espère que les projets de l'Agence, intitulés « Développer une infrastructure de sûreté pour réglementer les centrales nucléaires au Nigéria » et « Développer une infrastructure de sûreté pour réglementer les applications nucléaires et radiologiques non énergétiques », permettront de renforcer la capacité du personnel chargé de la réglementation de réglementer les centrales nucléaires. Ma délégation espère également que ces projets permettront de renforcer les infrastructures nationales nigérianes en matière de radioprotection, de sûreté nucléaire, de planification des interventions d'urgence et de système de gestion des déchets radioactifs dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation minières et du broyage des minerais radioactifs et autres minerais associés à des matières radioactives.

Le texte issu de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est récemment achevée, insiste sur le caractère urgent des

travaux de l'AIEA et sur l'appui que l'Agence apporte aux États Membres pour garantir la viabilité de notre planète et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour terminer, le Nigéria se félicite du rapport, appuie les mesures qui y sont recommandées et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour renforcer les relations entre l'ONU et l'AIEA dans le cadre de l'Accord régissant ces relations.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) :

Les Philippines sont heureuses de se porter coauteurs du projet de résolution A/76/L.10 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous félicitons M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, qui a travaillé sans relâche malgré les défis posés par la pandémie.

Alors que les pays en développement sont touchés de manière disproportionnée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires nous offrent des solutions pour surveiller la maladie et y faire face, ainsi que pour prévenir de futures pandémies. La technologie nucléaire apporte également un soutien pertinent à la reprise économique mondiale en appuyant les industries, en assurant une meilleure gestion des ressources naturelles, en promouvant la santé à l'échelle mondiale, en contribuant à la sécurité alimentaire et en fournissant des solutions énergétiques propres.

Les Philippines attachent la plus grande importance aux activités de recherche-développement menées par l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, ainsi qu'à leur déploiement dans les États Membres dans le cadre du programme de coopération technique. Ces activités soutiennent nos efforts de développement national, notamment en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous apprécions tout particulièrement l'appui apporté par l'Agence dans les domaines suivants.

La mise en place du réacteur de recherche philippin d'assemblage sous-critique aux fins de la formation, de l'éducation et de la recherche a permis de faire progresser les activités locales de formation et de recherche nucléaires dans le domaine de la physique et de l'ingénierie des réacteurs.

L'exploitation soutenue de notre installation de faisceaux d'électrons a permis d'accroître l'utilisation des rayonnements ionisants, ce qui a profité à différents

secteurs de la société et fait progresser l'expertise en la matière dans le pays. L'une de ces applications est l'utilisation de matériaux greffés par rayonnement pour le traitement des eaux usées.

Nous appelons également l'attention sur l'utilisation de techniques isotopiques pour assurer la sécurité et la salubrité alimentaires, garantir une eau potable, promouvoir la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants et mesurer les radionucléides à l'état d'ultra-traces dans les coraux afin de reconstituer les trajectoires et les impacts passés des activités nucléaires.

Les Philippines sont également heureuses de participer au projet d'action intégrée contre les zoonoses de l'AIEA.

Dans la région Asie-Pacifique, nous comptons parmi les trois États Membres participant à la mise en œuvre expérimentale du projet Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique.

Les Philippines apprécient également l'assistance complète fournie par l'AIEA aux États Membres qui lancent ou développent des programmes d'énergie nucléaire, sur la base d'une approche par étapes. Le Comité interinstitutions du programme d'énergie nucléaire philippin continue d'étudier l'adoption d'une position nationale sur un éventuel programme d'énergie nucléaire à la lumière des recommandations de la mission d'examen intégré des infrastructures nucléaires menée en 2018 et du plan de travail intégré élaboré en 2019.

Les Philippines remercient en outre l'Agence de l'assistance constante qu'elle apporte aux États Membres dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires, notamment en publiant des documents d'orientation et en organisant des missions consultatives et d'évaluation par les pairs, ainsi que des activités de formation. Les Philippines ont ratifié l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence des Parties à la Convention.

Championnes de l'égalité des sexes, les Philippines apprécient particulièrement et saluent les contributions importantes des femmes scientifiques à l'accélération et au développement de l'application pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde. Nous saluons et appuyons l'objectif du Directeur général de garantir la parité des sexes au sein de l'AIEA d'ici à 2025, ainsi que le lancement du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie.

Enfin, nous estimons que le pilier « garanties et vérification » de l'Agence est au cœur du programme mondial de non-prolifération nucléaire. Il donne à la communauté internationale l'assurance que les technologies nucléaires sont utilisées de manière sûre, sécurisée et pacifique. Nous espérons vivement des discussions plus sérieuses et des résultats plus francs dans ce domaine à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et à la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui auront lieu prochainement.

M. Al-taie (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la délégation iraquienne se félicite du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/76/232), qui présente les réalisations et les activités de l'Agence pour l'année 2020 en lien avec les trois grandes questions, à savoir la technologie nucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires et la vérification.

L'Iraq salue les efforts déployés par M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, et par son équipe pour préparer ce rapport. À cet égard, l'Iraq souligne son appui au projet de résolution A/76/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », dont nous nous sommes portés coauteur.

La délégation iraquienne tient à remercier la République de Corée et à la féliciter pour son accession à la présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et pour les efforts qu'elle déploie à cet égard.

La délégation iraquienne salue le rôle central joué par l'AIEA pour répondre aux besoins des États membres face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), grâce à ses efforts constructifs et constants pour renforcer les capacités de nombreux États membres, y compris mon pays, l'Iraq, et leur fournir une assistance, dans les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie.

La pandémie mondiale permet de mettre en évidence une vérité importante, à savoir que les problèmes mondiaux nécessitent des approches mondiales qui ne peuvent se concrétiser que par le multilatéralisme, la solidarité internationale et la coopération et les partenariats internationaux. Par conséquent, nous devons travailler ensemble pour faire face aux nouveaux défis communs émergents, notamment la lutte contre la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, ainsi que la menace existentielle que représente la prolifération des armes nucléaires. Dans ce contexte,

je réaffirme la solidarité du Gouvernement et du peuple irakiens avec tous les peuples pour relever ces défis.

Le programme de coopération technique demeure une fonction essentielle de l'AIEA, conformément à son statut, pour la promotion et le transfert de la technologie nucléaire en vue d'un progrès socioéconomique durable dans les États en développement. Le programme est une responsabilité partagée entre l'AIEA et les États membres, dont les efforts conjugués conduisent au succès de ce dernier, en fonction des conditions et des besoins des États.

Il convient de fournir des ressources pour les activités de promotion du programme afin de garantir des ressources suffisantes pour le Fonds de coopération technique, en fonction de celles affectées à d'autres activités mentionnées dans le Statut de l'Agence. L'Iraq souscrit à la priorité accordée par l'AIEA aux activités de coopération technique qui sont d'une importance capitale pour mon pays et pour d'autres pays en développement en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'exploitation des techniques nucléaires dans les domaines des soins de santé, de l'agriculture, de l'alimentation, des ressources en eau, des isotopes radioactifs et dans d'autres domaines. Ces techniques pourraient contribuer à renforcer la paix, la santé, la prospérité et le développement durable dans le monde entier.

Les organismes techniques et de réglementation irakiens collaborent avec l'AIEA pour élaborer un programme d'action intégré visant à éliminer la contamination radioactive en Iraq, ainsi qu'une stratégie nationale de traitement et d'élimination en toute sécurité des déchets radioactifs résultant des diverses activités des centres médicaux et des installations pétrolières.

La délégation iraquienne réaffirme son appui indéfectible à l'AIEA et à son directeur général pour ce qui est du système de garanties. Nous nous félicitons des activités menées par l'AIEA dans les domaines de la surveillance et de la vérification, notamment en ce qui concerne le Plan d'action global commun. Nous appuyons les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à une solution globale au sujet des activités nucléaires de l'Iran. Nous soulignons également que nous respectons strictement la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

L'Iraq souligne une fois de plus son appui indéfectible à la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui

constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération conduisant au désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et à la poursuite de la mise au point d'applications relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Les progrès réalisés pour réduire les risques liés aux armes nucléaires et consolider l'efficacité du système de garanties resteront incomplets en l'absence de progrès majeurs en matière de désarmement nucléaire conformément au Traité et si tous les pays ne sont pas vivement incités à adhérer au Traité afin de réaliser ses nobles objectifs et d'instaurer la paix et la sécurité internationales.

Malgré les efforts internationaux et régionaux pour établir une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM) au Moyen-Orient, cet objectif n'a pas encore été atteint en raison du refus de l'entité israélienne d'appuyer cette initiative. L'Iraq appelle tous les États parties à continuer d'appuyer ces efforts à la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre, et qui contribuera à traduire ces efforts en résultats tangibles, pour aboutir à la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres ADM.

Nous rappelons la position de l'Iraq, qui appelle la communauté internationale à déployer des efforts pour établir la zone exempte d'ADM au Moyen-Orient. Nous nous réjouissons également à la perspective de déployer des efforts concertés pour garantir le succès de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2022. Nous espérons qu'elle aboutira à un document qui réponde aux préoccupations de tous les États parties.

M. Utebaev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Au nom du Kirghizistan, nous remercions l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport (voir A/76/232). Partenaire actif et fiable de l'AIEA depuis 2003, le Kirghizistan apprécie grandement l'action qu'elle mène. Ma délégation appuie également le projet de résolution A/76/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Nous tenons à informer l'Assemblée générale qu'à la soixante-cinquième Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue en septembre, le Plan directeur stratégique actualisé pour la remédiation environnementale

des anciens sites de production d'uranium en Asie centrale a été signé, ce qui témoigne de l'attachement de la République kirghize aux idéaux et objectifs de l'AIEA.

Le Kirghizistan souscrit à la déclaration prononcée aujourd'hui par la délégation kazakhe et voudrait formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Le Kirghizistan est membre à part entière de l'AIEA depuis 18 ans. Cependant, nous sommes privés de la possibilité et du droit d'être élus au Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ce qui nous empêche de participer à des processus importants ou de tirer pleinement parti de notre coopération avec l'Agence. Cela fait longtemps que 20 États, dont le Kirghizistan, ne peuvent adhérer à aucun des huit groupes officieux de pays sur les principes formels.

À cet égard, nous souhaitons attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'origine du problème est, selon nous, le statut non officiel de ces groupes. L'absence persistante d'un fondement juridique formel permettant de définir des critères clairs pour l'inclusion de pays dans des groupes spécifiques a créé un contexte qui explique la situation actuelle, laquelle nécessite une solution urgente. Tout cela crée des inégalités parmi les États membres de l'AIEA qui n'ont pas lieu d'être, ni *de jure* ni *de facto*. Plusieurs États, à différents niveaux, se sont exprimés à maintes reprises sur cette question, mais nous n'avons pas encore vu d'évolution positive à cet égard.

Nous appelons tous les États Membres à adhérer au principe de l'accessibilité des sciences et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques pour chaque État, à faire preuve de transparence en la matière et à respecter l'égalité souveraine des membres de l'AIEA. Le Kirghizistan prie l'Agence de donner la priorité au règlement de cette question afin de créer des conditions d'égalité pour l'exercice des droits légitimes des États membres de l'AIEA.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa déclaration et du rapport annuel de l'AIEA (voir A/76/232). Nous félicitons l'AIEA d'avoir poursuivi ses travaux, tout en contribuant aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, l'Indonésie apprécie à sa juste valeur l'assistance fournie par l'Agence et sa coopération pendant l'épidémie de COVID-19, notamment en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé. Le Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a réagi immédiatement en apportant un soutien technique important, des conseils d'experts et un appui aux laboratoires. Nous félicitons une nouvelle fois l'Agence de l'envoi aux États, dont l'Indonésie, d'équipements de détection et de fournitures pour la manipulation et l'analyse en toute sécurité des échantillons de COVID-19.

Deuxièmement, nous prenons note avec satisfaction de l'appui que continue d'apporter l'Agence dans le traitement des aspects liés à la sécurité des activités de recherche, de développement et d'application en Indonésie. En particulier, le projet de développement d'installations de gestion des déchets radioactifs lancé conjointement par l'AIEA et l'Indonésie contribuera à renforcer les normes de sécurité en matière de gestion de ces déchets dans notre pays. L'Indonésie se réjouit également des progrès significatifs réalisés dans l'élaboration d'une réglementation et de politiques nationales dans le cadre de la mise en œuvre des missions précédentes du Service intégré d'examen de la réglementation et des missions d'examen de la préparation aux situations d'urgence, qui viennent renforcer l'infrastructure réglementaire nationale.

Troisièmement, l'Indonésie apprécie l'assistance technique fournie par l'Agence pour promouvoir l'utilisation des sciences et de la technologie nucléaires. L'Indonésie salue et apprécie vivement le travail de l'Agence dans le cadre du Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires, qui appuie la mise en œuvre de la détection précoce du virus de la peste porcine africaine. Comme d'autres bénéficiaires de ce projet, l'Indonésie est prête à mettre en œuvre le programme Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique avec l'AIEA, qui débutera l'année prochaine.

L'Indonésie se félicite de la mise en œuvre de la mission virtuelle de visite d'aide à la gestion des connaissances pour l'Indonésie en 2021. Cette mission, comme d'autres missions liées au renforcement des capacités, témoigne de l'appui constant apporté par l'Agence à l'Indonésie pour développer ses ressources humaines.

L'Indonésie estime que le succès de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra l'année prochaine, constituera une base solide pour les travaux de l'AIEA. L'Indonésie appuie pleinement tous les domaines d'activité de l'AIEA en rapport avec les trois piliers du Traité sur la non-prolifération.

Je voudrais terminer en exprimant l'appui de l'Indonésie au projet de résolution A/76/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », dont nous sommes heureux de nous porter coauteurs. L'Indonésie maintiendra son ferme attachement et son appui aux travaux de l'AIEA et attend avec intérêt de travailler à nouveau ensemble à l'avenir.

M. Lam Padilla (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport (voir A/76/232) sur les activités menées par l'AIEA en 2020.

Mon pays reconnaît le droit souverain d'utiliser les technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, comme le prévoit l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le même temps, nous réaffirmons notre obligation d'œuvrer à un désarmement général et complet, qui est la seule manière de garantir la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

À ce stade, il est de plus en plus nécessaire de poursuivre nos efforts collectifs pour continuer de promouvoir l'utilisation des sciences et de la technologie nucléaires à des fins exclusivement pacifiques et pour préserver nos générations futures de l'anéantissement par les armes nucléaires. Nous réaffirmons donc notre obligation partagée d'œuvrer à un désarmement général et complet, qui est la seule manière de garantir la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Mon pays est conscient des avantages de la technologie nucléaire pour les peuples du monde, non seulement pour la production d'électricité, mais aussi dans différents domaines tels que la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'environnement et la recherche.

Par conséquent, le Guatemala tient à souligner l'avantage mutuel d'une coopération réciproque entre l'AIEA et ses pays membres, en particulier les pays en développement, ainsi que des projets régionaux dans le cadre desquels les deux parties peuvent tirer profit de l'échange mutuel de connaissances, de techniques,

d'expériences et de ressources, ce qui aura une incidence positive et directe sur les populations.

Je tiens à souligner qu'au Guatemala, la technologie des rayonnements ionisants est utilisée principalement dans le domaine de la médecine et qu'elle est directement liée à la prestation de services de santé de base pour la population guatémaltèque. L'une des grandes priorités de mon pays est de veiller à ce que les personnes reçoivent, de manière appropriée et sûre, les services résultant des technologies nucléaires à des fins pacifiques, grâce à une formation en matière de radioprotection et de sûreté.

À cet égard, le Guatemala remercie l'AIEA d'avoir promu le renforcement des capacités de ses États membres, et en particulier d'être intervenu rapidement pour répondre aux nouveaux besoins apparus en 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des catastrophes naturelles causées dans mon pays par les tempêtes Eta et Iota.

Nous apprécions la réactivité de l'Agence et la grande valeur des contributions extrabudgétaires qui rendent cette coopération possible, ainsi que le rôle fondamental du programme de coopération technique pour faire profiter les États membres des avantages de l'utilisation des sciences et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

À cet égard, nous soulignons l'importance des nouvelles initiatives visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et les avantages qu'elles procurent. Parmi ces initiatives, citons le projet d'action intégrée contre les zoonoses, le programme Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique et le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie.

Ma délégation souhaite rappeler qu'il est essentiel que les pays unissent leurs forces à celles de l'AIEA afin que l'énergie nucléaire soit utilisée pour améliorer la couverture sanitaire et la qualité des soins de santé, la production et l'approvisionnement en nourriture, la prévention et l'efficacité de la réduction des incidences négatives des changements climatiques, et les interventions après les catastrophes naturelles, entre autres questions hautement prioritaires qui contribuent à un développement réel et durable.

Le Guatemala réaffirme son engagement à défendre et à respecter les normes dans le domaine du désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et reconnaît

le rôle important que joue le système de garanties de l'AIEA dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de la technologie des armements. Mon pays s'emploie activement à promouvoir l'universalité du TNP et le respect de ses dispositions. Nous rappelons que tous les États parties se sont engagés à démontrer clairement leur respect de la lettre et de l'esprit du Traité. Nous lançons un appel vibrant pour que des progrès tangibles soient réalisés à la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP.

Enfin, nous réaffirmons notre appui aux travaux de l'AIEA et de tous ses organes, y compris le Conseil des gouverneurs, dont mon pays est actuellement membre. Le Guatemala fait sien et promeut le principe de « L'atome pour la paix et le développement ». Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre notre collaboration avec l'Agence et à soutenir ses activités en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer les sincères remerciements de ma délégation au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour avoir présenté le rapport annuel de l'AIEA pour 2020 (voir A/76/232) et fait le point sur les activités entreprises par l'Agence cette année. Le Bangladesh remercie l'Agence d'avoir poursuivi ses activités durant la période considérée, malgré les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons de l'aide apportée par l'Agence aux États Membres, y compris le Bangladesh, pour renforcer la capacité de leurs laboratoires nationaux de faire face à la pandémie.

Nous appuyons le projet de résolution de cette année sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/76/L.10).

Nous nous félicitons également du projet d'action intégrée contre les zoonoses de l'AIEA, qui vise à renforcer la préparation et les capacités des États Membres de détecter rapidement les pandémies et d'y réagir promptement.

Le Bangladesh reconnaît le droit inaliénable de tous les États de développer, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour la production d'électricité, les soins de santé et l'agriculture, et de mener des recherches dans ce domaine. Le Bangladesh reconnaît également le rôle important joué par l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires. À cet

égard, la séance d'aujourd'hui est l'occasion de réfléchir au rôle que joue l'Agence pour accompagner les États Membres dans leur quête d'énergie nucléaire, dans le respect des normes de sûreté et de sécurité.

Nous prenons aussi note du fait que les États Membres sollicitent de plus en plus l'appui de l'Agence en matière de développement socioéconomique en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Pour soutenir les efforts de développement menés au Bangladesh, nous construisons actuellement la centrale nucléaire de Rooppur, la première du pays, afin de produire une électricité sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement viable, dans le strict respect des normes fixées par l'AIEA. Je saisis cette occasion pour remercier l'AIEA de son appui à la mise en œuvre réussie de notre programme d'énergie nucléaire, notamment grâce à la création d'un cadre réglementaire et à l'élaboration d'un système de gestion des déchets radioactifs.

Nous nous félicitons de la contribution apportée par le programme de coopération technique de l'AIEA qui aide les États Membres dans les domaines des soins de santé et de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que de l'environnement pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Bangladesh est également favorable à l'utilisation de la technologie nucléaire pour résoudre les problèmes environnementaux. Nous jugeons encourageante l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique lancée par l'Agence pour lutter collectivement contre la pollution plastique mondiale, et souhaiterions que l'AIEA renforce son appui aux pays en développement à cet égard.

En 2018, nous avons signé avec l'Agence notre programme-cadre national pour la période 2018-2023, qui met l'accent sur l'alimentation, l'agriculture, l'eau, le sol et l'environnement, la santé humaine, l'énergie nucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, le renforcement des connaissances dans le domaine nucléaire et les applications industrielles. Nos projets de coopération technique concernant l'amélioration de la sécurité alimentaire, les variétés de cultures résistantes au stress et la lutte contre le cancer se sont avérés bénéfiques pour la vie et les moyens de subsistance de notre peuple. Le Bangladesh attache une grande importance aux travaux de l'AIEA, souscrit pleinement à son mandat « L'atome pour la paix et le développement » et soutient le rôle central joué par l'Agence dans la mise en œuvre de son régime de vérification mondiale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme engagement du Bangladesh à appuyer les travaux de l'AIEA. Nous attendons avec intérêt de renforcer encore notre coopération avec l'Agence en vue de bâtir un monde meilleur grâce à l'application de la science et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Je présente mes excuses aux délégations qui attendent encore de prendre la parole. D'après ma liste, nous aurions également dû entendre aujourd'hui les Émirats arabes unis, l'Argentine et la Colombie, mais j'ai préféré mettre la liste en suspens pour laisser le temps aux délégations d'exercer leur droit de réponse. Nous entendrons les oratrices et orateurs restants le mercredi 24 novembre, à 10 heures, dans cette salle.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Kavaleuskaya (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus souhaite exercer son droit de réponse pour répondre à la déclaration faite par le représentant de la Lituanie.

Tout d'abord, nous faisons observer qu'il existe des plateformes internationales spécialisées pour débattre de la sécurité nucléaire. Les accusations relatives au manque de sécurité de la nouvelle centrale nucléaire bélarussienne sont extrêmement partiales et dénuées de tout fondement. Depuis le début de la mise en œuvre de son programme national d'énergie nucléaire, le Bélarus fait preuve de responsabilité dans sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux.

Nous continuerons de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le plus haut degré de sûreté et de sécurité de notre centrale nucléaire et de respecter scrupuleusement nos obligations internationales. Nous appliquons l'ensemble des outils proposés par l'AIEA pour évaluer les différents aspects de la sûreté de notre centrale nucléaire. Le Bélarus a dûment accompli toutes les missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire requises des pays désireux de construire leur première centrale nucléaire.

Les résultats des missions d'examen conduites par l'AIEA au Bélarus ont attesté à de nombreuses reprises de l'engagement du Bélarus à se conformer aux normes internationales de sûreté nucléaire les plus élevées. En outre, l'AIEA prévoit d'effectuer d'autres missions d'examen au Bélarus cette année afin d'évaluer l'infrastructure et la sécurité de l'exploitation de la centrale nucléaire. Les rapports des précédentes missions d'examen menées par l'AIEA sont accessibles en ligne.

Le Bélarus entend poursuivre une coopération transparente et professionnelle avec tous les États intéressés et les organisations compétentes en matière de sécurité nucléaire et assurer l'exploitation sûre et durable de la centrale nucléaire bélarussienne. Nous constatons avec regret que la Lituanie préfère éviter le dialogue entre experts, y compris dans le cadre de partenariats régionaux tels que l'examen par les partenaires du Bélarus mené sous l'égide du Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire, et se contente de faire des déclarations unilatérales à caractère politique.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au titre de l'exercice du droit de réponse après la déclaration que vient de faire la représentante du Bélarus.

La Lituanie respecte pleinement le droit de chaque pays de développer l'énergie nucléaire. D'un autre côté, tout pays qui met en place un programme d'énergie nucléaire a l'obligation d'appliquer les normes internationales les plus strictes en matière de sûreté nucléaire et de prendre des décisions nationales en tenant compte du contexte général des conséquences transfrontières possibles.

Nous suivons de près le développement de la centrale nucléaire bélarussienne au niveau des experts et à d'autres niveaux et avons observé l'approche sélective adoptée par le Bélarus, ainsi que son manque de transparence et d'ouverture, concernant l'application des normes et recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres normes et recommandations en vigueur en matière de sûreté nucléaire, notamment la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Les missions d'examen de l'AIEA sont essentielles à la sûreté nucléaire. Néanmoins, comme je l'ai déjà mentionné, l'approche sélective du Bélarus par rapport à ces missions est inacceptable. C'est pourquoi

nous insistons pour que le Bélarus publie dans leur intégralité tous les rapports des missions d'examen afin que les informations sur les problèmes identifiés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations soient mises à disposition des experts et de la communauté internationale.

Nous remercions sincèrement la Commission européenne, le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire et tous les experts nationaux qui ont participé à l'exercice de simulation de crise à la centrale nucléaire bélarussienne. Nous maintenons que toutes les recommandations formulées par les experts doivent être appliquées sans attendre. Il convient toutefois de souligner que la portée de l'exercice de simulation était limitée. Celui-ci ne peut donc être considéré comme une évaluation globale de la sûreté nucléaire de cette centrale et n'est qu'une composante des normes internationales en vigueur en matière de sûreté nucléaire.

Il est également inacceptable que la première unité de la centrale nucléaire ait commencé à être exploitée alors même que de multiples questions directement liées à sa sûreté nucléaire et environnementale restent sans réponse. Par ailleurs, de nombreux incidents, interruptions et défaillances de composantes critiques de la centrale nucléaire ont été recensés depuis le lancement

de ce projet. Or, la Lituanie n'a jamais été tenue informée de ce qu'il s'était passé ni des conséquences de ces événements.

M^{me} Kavaleuskaya (Bélarus) (*parle en russe*) : Je prends la parole afin d'exercer mon droit de réponse une deuxième fois pour réaffirmer notre attachement à toutes les obligations internationales que nous avons contractées en vue de garantir le plus haut niveau de sécurité possible de notre centrale nucléaire. Nous sommes ouverts au dialogue et à la conduite de toutes les missions d'examen et d'évaluation nécessaires. Une mission d'examen a déjà été menée cette année, et une autre est en préparation. Je répète que tous les résultats ont été publiés et sont à l'entière disposition de quiconque souhaite les consulter.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur cette question pour la présente séance. Comme je l'ai déjà mentionné, nous entendrons le reste des interventions le mercredi 24 novembre à 10 heures dans cette salle. Je remercie mon ami M. Kenji Nakano de son aide, ainsi que tous les interprètes, les Représentants permanents et les autres représentants qui ont bien voulu participer à cette séance.

La séance est levée à 13 h 5.